

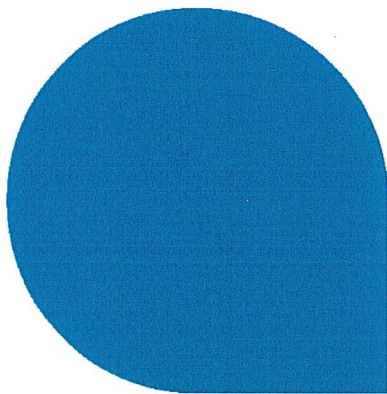
Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le

ID : 028-242852465-20250904-DEL2025\_094-DE

Berger  
Levrault



## RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2024

**SICTOM DE LA RÉGION DE  
CHATEAUDUN**

Rapport établi conformément à la loi n°95-101  
du 2 février 1995 dite « loi Barnier » et du  
décret d'application du 11 mai 2000.



# Frise chronologique

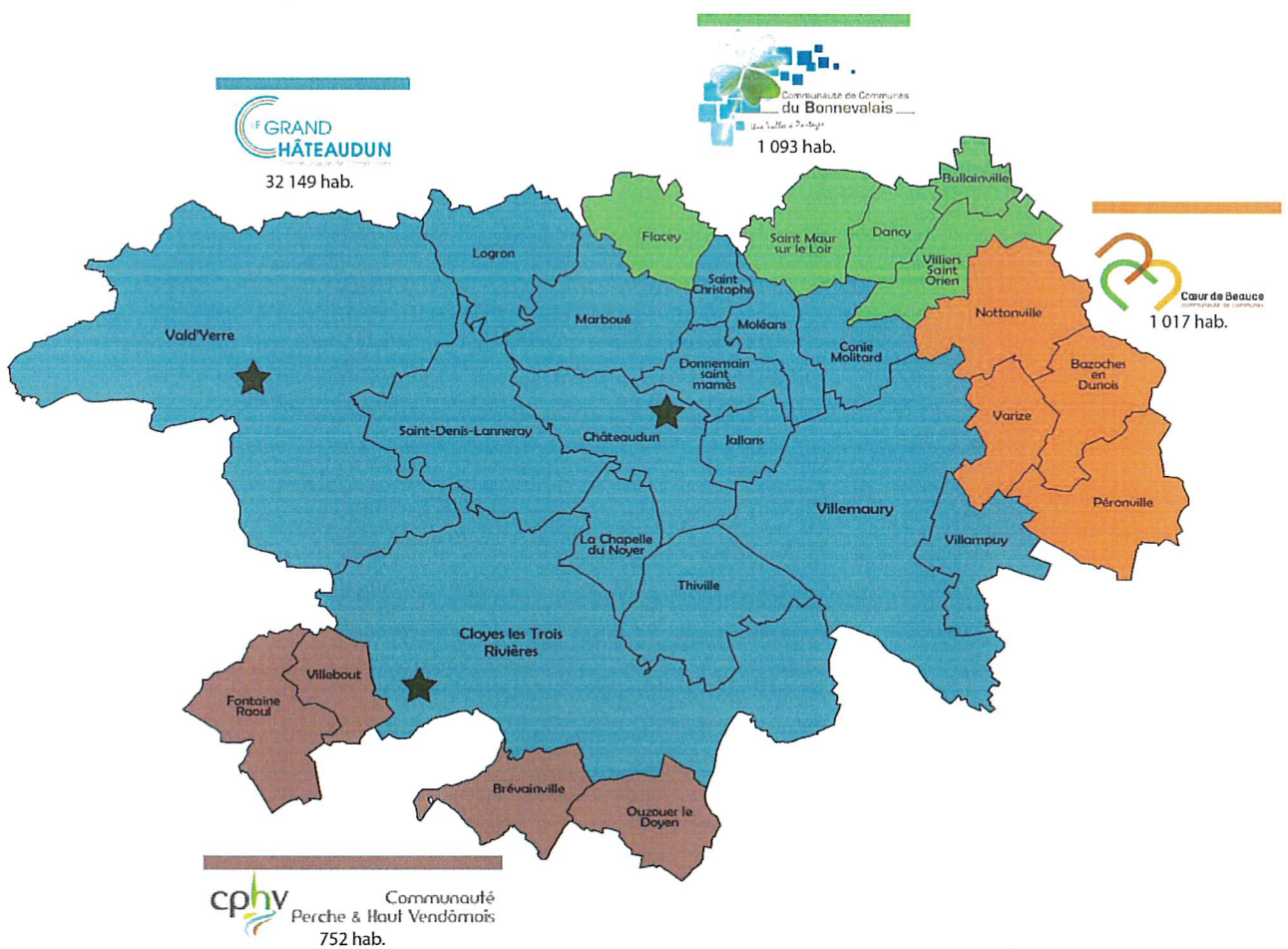
- 1963 : Création du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la Région de Châteaudun. 
- 1973-1976 : Construction de l'usine d'incinération de Châteaudun.
- 1996 : Création de quatre déchèteries à Arrou, Châteaudun, Cloyes sur le Loir et Ouzouer le Marché.
- 2002 : Mise en place de la collecte des emballages. 
- 2008 : Tri des emballages à Dreux (NATRIEL). 
- 1<sup>er</sup> juillet 2013 : Adhésion au SITREVA.
- 1<sup>er</sup> décembre 2013 : Après la fermeture de l'usine d'incinération de Châteaudun, les Ordures Ménagères sont désormais incinérées à l'usine de Ouarville. 
- Janvier 2015 : Conteneurisation des ordures ménagères ⇔ distribution de 16 000 bacs roulants noirs. 
- Novembre 2015 : Démantèlement de l'usine d'incinération par SITREVA. 
- 2016 : Transformation de l'usine en quai de transfert. 
- 1<sup>er</sup> janvier 2023 : passage à l'extension des consignes de tri. 
- 1<sup>er</sup> janvier 2024 : Obligation de tri à la source des biodéchets. 



Le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la région de Châteaudun est un syndicat mixte créé le 27 octobre 1969. Il a son siège à Châteaudun, en Eure-et-Loir.

À l'origine, il avait pour missions la collecte et le traitement des déchets ménagers de ses communes membres, la gestion des déchèteries et l'exploitation de sa propre unité d'incinération. Après la fermeture de ce site, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013, le comité syndical a décidé d'adhérer au SITREVA de Rambouillet auquel il a cédé ses compétences traitement des déchets et exploitation de ses quatre déchèteries.

Le SICTOM de la région de Châteaudun gère la collecte des ordures ménagères de vingt-huit communes, regroupées en quatre Communautés de communes. Il est situé sur deux départements limitrophes : l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher. La population représente 35 011 habitants.




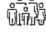



★ Déchèterie

Liste des communes :




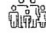


**Communauté de Communes du Bonnevalais (1 093 habitants) :**

↪ Bullainville .....	: 110	
↪ Dancy .....	: 201	
↪ Flacey .....	: 213	
↪ Saint-Maur-sur-le-Loir .....	: 403	
↪ Villiers-Saint-Orien .....	: 166	




**Communauté de Communes Cœur de Beauce (1 017 habitants) :**

↪ Bazoches-en-Dunois .....	: 263	
↪ Nottonville .....	: 283	
↪ Péronville .....	: 270	
↪ Varize .....	: 201	



**Communauté de communes du Grand Châteaudun (32 149 habitants) :**

↪ Vald'Yerre .....	: 3 632	
↪ Châteaudun.....	: 13 224	
↪ Cloyes-les-Trois-Rivières :	5 705	
↪ Conie-Molitard.....	: 403	
↪ Donnemain-Saint-Mamès :	673	
↪ Jallans.....	: 801	
↪ La Chapelle-du-Noyer.....	: 1 179	
↪ Logron .....	: 582	
↪ Marboué .....	: 1 164	
↪ Moléans .....	: 451	
↪ Saint-Christophe.....	: 153	
↪ Saint Denis-Lanneray.....	: 2 181	
↪ Thiville .....	: 344	
↪ Villampuy .....	: 302	
↪ Villemaury.....	: 1 355	



**Communauté de communes du Perche et Haut Vendômois (752 habitants) :**

↪ Brévainville .....	: 168	
↪ Fontaine-Raoul .....	: 242	
↪ Ouzouer-le-Doyen .....	: 225	
↪ Villebout.....	: 117	



## LE BUREAU SYNDICAL

### Représentativité :

Chaque communauté de communes désigne ses délégués titulaires au SICTOM de Châteaudun à raison de deux délégués par commune et deux délégués pour la communauté de communes soit 64 délégués titulaires.

Elle désigne également un nombre de délégués suppléants égal au nombre de délégués titulaires.

Le Bureau syndical regroupe le Président, les trois Vice-Présidents, un secrétaire et huit autres membres.

**Jean-Yves DEBALLON**  
Président  
Conseiller municipal de Cloyes les Trois Rivières

**Sybille de BEAUDIGNIES**  
3<sup>ème</sup> Vice Présidente  
Maire de Fontaine Raoul

**Nicolas BELHOMME**  
Secrétaire  
Conseiller municipal de Châteaudun

**Rodolphe LANGLAIS**  
1<sup>er</sup> Vice Président  
Adjoint au Maire de Châteaudun

**Olivier LECOMTE**  
2<sup>ème</sup> Vice Président  
Maire de Jallans

**Frédéric CALLU**  
Communauté de Communes du Perche et Haut Vendômois

**Rémy CHABANNES**  
Adjoint au Maire de Marbois

**Annick FRÉON**  
Adjointe au Maire de Saint Maur sur le Loir

**Axelle GUEUGNIER**  
Conseillère municipal de Thiville

**Vincent HUET**  
Adjoint au Maire de La Chapelle du Noyer

**Olivier LOUIS**  
Adjoint au Maire de Bazoches-en-Dunois

**Thierry HUGUENIN**  
Conseiller municipal de Vold'Yerre

**Jean-Luc MARCAULT**  
Conseiller municipal de Logron



## LES AGENTS DU SICTOM

### QUI SONT LES AGENTS DU SICTOM ?

2 agents



50% de catégorie **C**

50% de catégorie **B**



100% de femmes

### FORMATION

Le SICTOM bénéficie des formations du CNFPT



18h de formations suivies en 2024

### SÉCURITÉ



68 jours d'arrêt de travail comptabilisés en 2024

### PROTECTION SOCIALE



Une prise en charge de **50€** max/mois/agent et **15€** par enfant à charge

pour une complémentaire santé

Une prise en charge à hauteur de **60%** des titres restaurant d'une valeur de **5€**



## ORGANISATION DE LA COLLECTE

### PORTE-À-PORTE

7 équipes de collecte

88% des déchets collectés



**Collecte tous les quinze jours \***  
destinée aux ordures ménagères résiduelles (déchets non valorisables)



**Collecte chaque semaine**

destinée aux emballages ménagers

### APPORT VOLONTAIRE

1 camion grue

12% des déchets collectés

Pour le verre



Pour le papier



Collecte du papier stoppée en juin

### La collecte en porte à porte

L'intégralité du territoire du Syndicat, soit vingt-huit communes, est collectée en porte à porte pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) avec une variante dans la fréquence des collectes selon la démographie des communes.

\* Pour les Ordures Ménagères Résiduelles :

27 communes dites « rurales » et « semi-rurale » sont collectées une semaine sur deux (C0,5).

1 commune dite « urbaine » de Châteaudun représente une exception car la commune est divisée en 3 zones avec 3 rythmes de collecte différents (C0,5, C1, C2)

Depuis février 2015, les OMR présentées à la collecte doivent être déposées dans des bacs noirs, pucés, fournis par le SICTOM. Une exception est néanmoins tolérée pour les administrés de l'hyper centre-ville de Châteaudun qui n'ont pas la possibilité de stocker leur bac ou qui ne

disposent pas d'un emplacement en façade suffisamment large pour présenter leur bac pour les collectes.



#### Pour les Emballages Ménagers Recyclables :

Toutes les communes sont ramassées au rythme d'une fois par semaine.

Les EMR sont présentés dans des bacs à couvercles jaunes, à l'exception de certains cas particuliers (voies d'accès difficiles, habitations sans possibilité de stockage, etc...) et également une grande partie de la commune de Châteaudun dont les élus, soucieux de ne pas voir les rues encombrées de bacs, ont toujours opté pour la collecte de ces déchets recyclables en sacs jaunes translucides. Néanmoins, face à une forte demande des habitants dunois, depuis mars 2019, la municipalité de Châteaudun a autorisé la mise à disposition de bacs à couvercles jaunes aux administrés qui en font la demande.

Ce code couleur permet aux équipages de repérer plus facilement les bacs à vider selon la nature du flux à collecter.



#### La collecte en apport volontaire

Les collectes du verre et du papier s'effectuent en bornes d'apport volontaire aériennes. Ces colonnes sont vidées à l'aide d'un camion grue de type *Ampiroll*, et ce, sur l'ensemble des communes. Pour des raisons esthétiques, la commune de Cloyes-les-Trois-Rivières a fait le choix de doter, à ses frais, une partie de ses Points d'Apport Volontaire (PAV) en colonnes semi-enterrées.



## PAPIER

76 conteneurs transformés progressivement en colonne verre avec le changement du plastron pour un plastron vert.

## VERRE

110 conteneurs sont placés, soit une moyenne d'un conteneur pour 320 habitants.

68 emplacements de PAV sont répartis sur le territoire du Syndicat. Chaque commune bénéficie d'au moins un point de collecte mais le nombre d'emplacements varie en fonction de la population totale de la commune. La fréquence de vidage est adaptée selon l'intensité de remplissage des différents Points d'Apport Volontaire.

Suite à l'appel à candidature de CITEO, le SICTOM a décidé de candidater sur une augmentation des points PAV verre sur les communes où le nombre était déficitaire par rapport au nombre d'habitants ; l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) recommandant un point verre pour 250 habitants. L'objectif est d'apporter une proximité à l'utilisateur pour simplifier son geste de tri en permettant un maillage plus étroit du territoire. Châteaudun était la commune qui nécessitait principalement de nouveaux PAV. Avec environ 13 000 habitants et 15 points, le ratio était de 1/866 au lieu de 1/250. La problématique était de trouver des lieux communaux situés ni trop près des habitations pour éviter les nuisances sonores mais ni trop loin pour simplifier l'accès, tout en restant accessibles avec le camion grue. Une dizaine de points ont été créés, d'autres lieux sont encore à envisager, notamment dans les hameaux et près des habitats collectifs mais les emplacements pouvant s'y prêter se font rares.

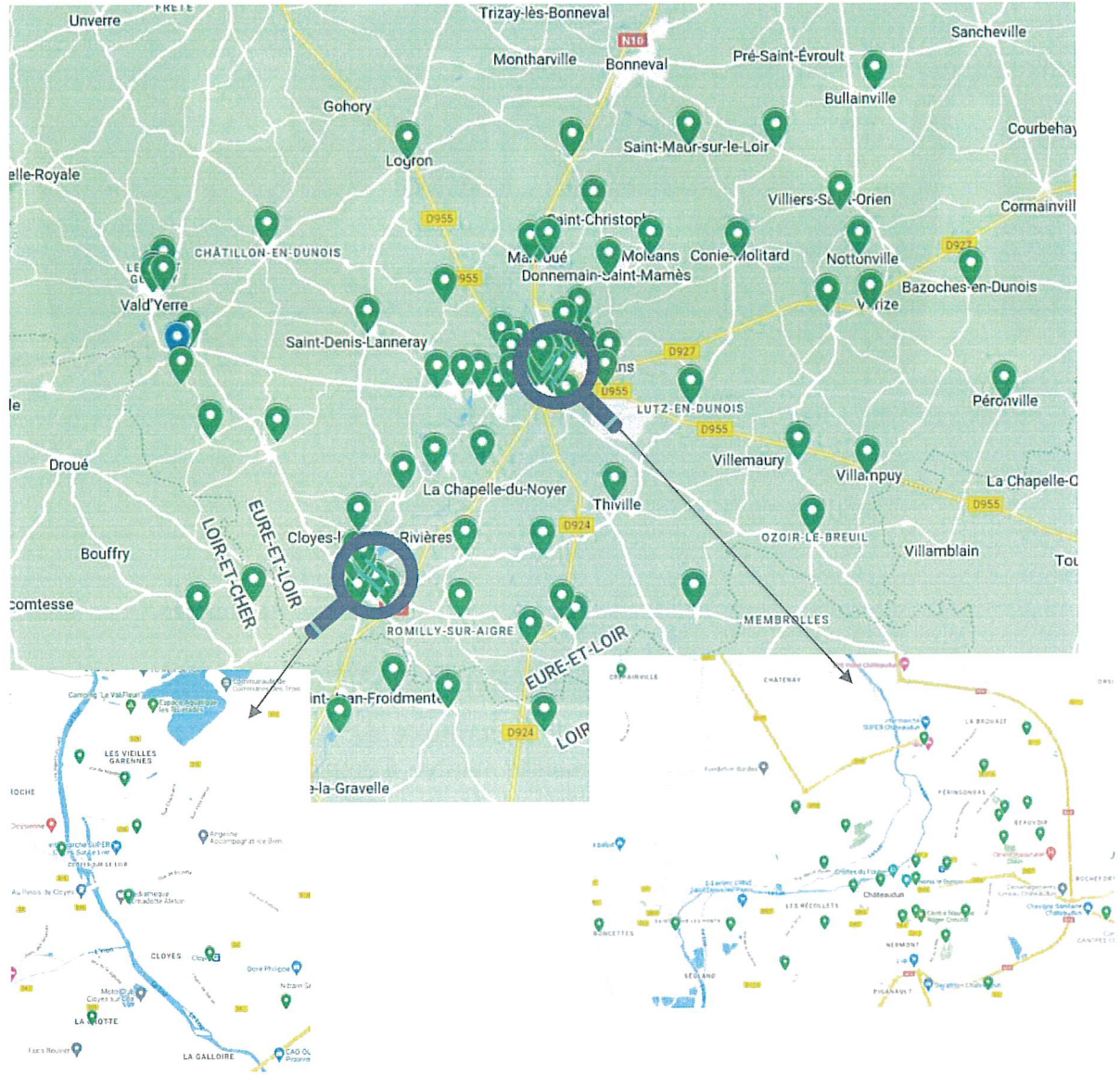
Il manque également des colonnes sur Cloyes-sur-le-Loir mais la municipalité a fait le choix d'implanter uniquement des colonnes semi enterrées en interne et, par conséquent, le SICTOM ne peut pas intervenir pour en rajouter.

Un effort sur le visuel des colonnes achetées permet une meilleure intégration dans le paysage urbain et incite les habitants à se déplacer jusqu'aux colonnes.





## Répartition des Points d'Apport Volontaire sur l'ensemble du territoire





## PARC DE VEHICULES DE COLLECTE

Avec l'attribution du nouveau marché de collecte, attribué à l'entreprise SEPUR, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021, de nouvelles performances techniques ont été exigées sur la flotte des véhicules de collecte.

La demande principale portait sur une alternative aux carburants fossiles, une énergie non seulement moins polluante mais également moins onéreuse. Plusieurs possibilités se présentaient avec la compatibilité des camions bennes tel le biogaz ou encore les biocarburants, type Oléo100.

Les délais étant excessivement longs pour la fourniture de camions neufs fonctionnant au biogaz et la difficulté de la production des circuits imprimés liée à la crise Covid-19, cette solution n'a pas été retenue.



C'est finalement l'énergie biocarburants qui a été privilégiée avec l'installation d'une cuve d'Oléo100 du groupe Avril, carburant fabriqué à partir d'excédents d'huile de colza français.



Ainsi, la flotte est actuellement constituée de :



1 camion grue

5 camions  
de 26 tonnes



1 camion  
grue



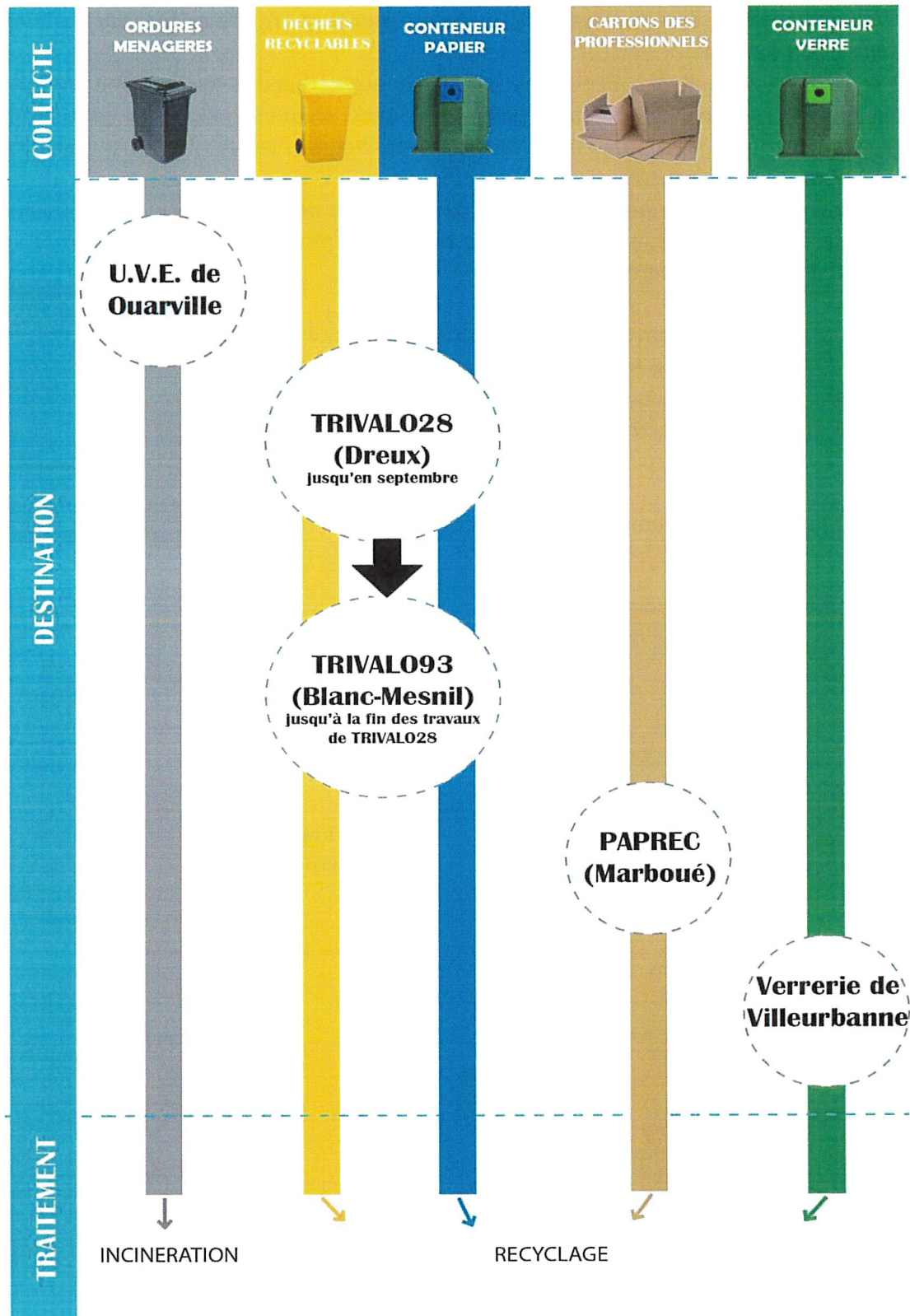
3 camions  
de 19 tonnes



1 camion  
de 12 tonnes



## LES FILIÈRES DE TRAITEMENT



# RÉCAPITULATIF TECHNIQUE

Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le

Bersier  
Levrault

ID : 028-242852465-20250904-DEL2025\_094-DE

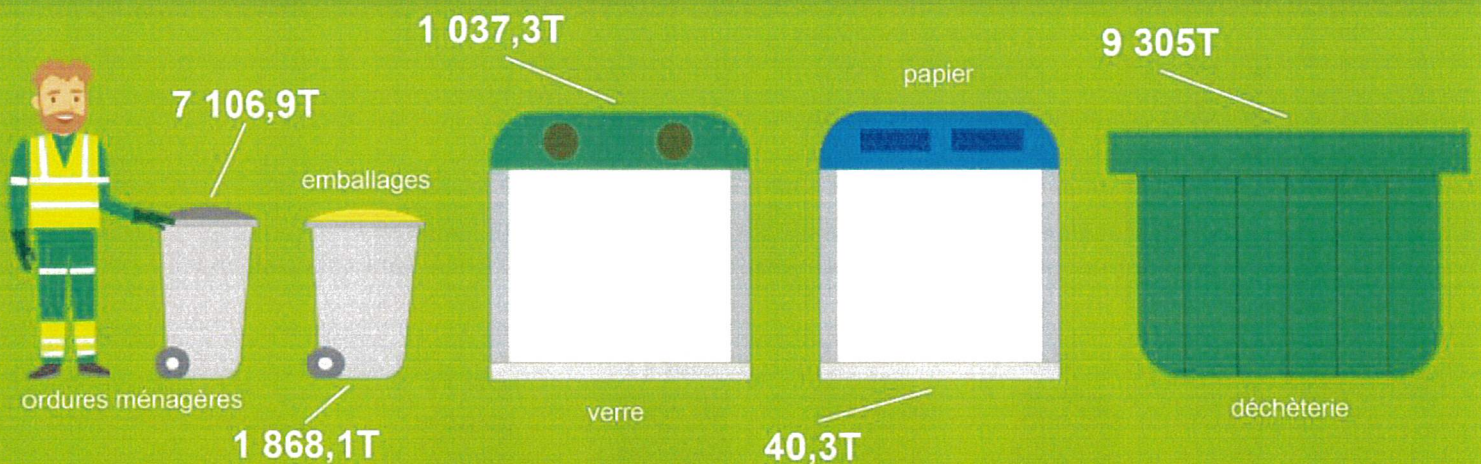
**19 907** tonnes  
de déchets collectés

# LA COLLECTE EN 2024

Porte-à-porte, apport volontaire et déchèterie

**568,6 kg/habitant**

de déchets produits en 2024



Uniquement sur les communes de Châteaudun  
et de St Denis-Lanneray

91,1T



cartons des professionnels

Refus de tri

463,4T





## LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La fréquence de collecte des ordures ménagères a évolué de façon significative sur l'ensemble des communes du syndicat. En effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec le passage à l'extension des consignes de tri a rempli dragstiquement les bacs jaunes et logiquement diminué le remplissage des bacs noirs.

La réflexion s'est posée sur l'inversion de la fréquence des collectes entre les OM et les emballages.

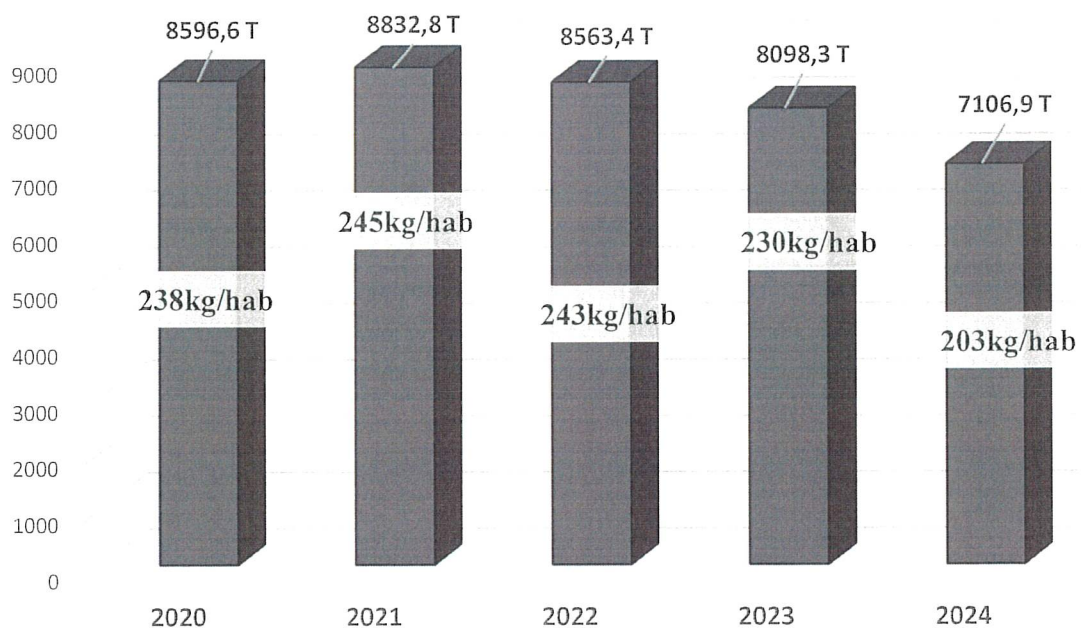
La collecte se ferait donc une fois par semaine (C1) à la place d'une fois tous les 15 jours (C0,5) pour les emballages et à contrario en C0,5 pour les ordures ménagères.

Quelques variantes et ajustements ont toutefois été nécessaires :

- La commune de Châteaudun bénéficiait auparavant de 3 collectes hebdomadaires (C3).

pour éviter un changement trop "brutal" son périmètre a été scindé en 3 zones avec 3 rythmes de collecte différentes :

- C2 : le centre ville, les nouveaux quartiers (majoritairement composés d'habitats collectifs) et les zones industrielles/artisanales
  - C1 : la zone pavillonnaire de St Jean et des Martineaux
  - C0,5 : les hameaux comme Crépainville, Nivouville, etc...
  - C3 : le Centre hospitalier et l'EHPAD de Châteaudun
- Les commerçants et la zone industrielle de Cloyes/Loir sont collectés en C2
  - Les commerçants et la maison de retraite de Courtalain et Arrou sont collectés en C1



Suite à ce changement de rythme de collecte la production d'ordures ménagères a connu une diminution impressionnante avec - 12,3% soit presque 1 000 tonnes en moins. En comparaison avec l'année 2020 la régression s'élève même à - 17,3%.

En effet, sauf cas exceptionnels (personnes en situation d'handicap et incontinentes par exemple) où un bac plus grand ou un deuxième est proposé, le volume des bacs d'ordures ménagères n'a pas été modifié. Cette démarche avait pour but d'inciter et de promulguer le tri des emballages encore trop présents dans les OM.

L'une des solutions pour diminuer sa quantité de déchets incinérés et ainsi ne pas avoir sa poubelle qui déborde, est évidemment d'accentuer son geste de tri pour les emballages, les biodéchets, le verre et les déchets à déposer en déchèterie.

Le SICTOM de Châteaudun a souhaité maintenir la grille de dotation en corrélation avec le nombre d'habitants vivant dans l'habitation. Cette décision a entraîné des désagréments d'usagers mécontents ne voulant pas trier leurs déchets mais nécessaire pour parvenir aux objectifs de performance de tri imposée par CITEO.

Cette stratégie a fonctionné car près de 1 000 tonnes d'ordures ménagères ont été évitées en 2024 par rapport à 2023. Jamais une baisse aussi importante n'a été observé sur le SICTOM de Châteaudun depuis sa création. Le poids moyen par habitant est descendu à 203 kg contre 230 kg en 2023.

Une marge d'amélioration est encore possible avec l'extraction des biodéchets qui alourdissent les OM car majoritairement composés d'eau et avec un pouvoir calorifique pour l'incinération faible.

Une autre mesure a été instaurée pour les professionnels qui avaient tendance à commander plusieurs bacs de 770L d'OM et aucun bac pour le tri. Tous les déchets étaient jetés sans aucune séparation des recyclables comme le carton par exemple. Pour limiter ces excès, seul le premier bac de 770L d'OM est désormais gratuit, si d'autres bacs sont demandés par les intéressés ils sont facturés au prix réel d'achat par le SICTOM. Une baisse du nombre de bac OM a été constatée au profit d'une dotation plus importante en bac jaune de 770L.



## LA COLLECTE DES EMBALLAGES/PAPIERS

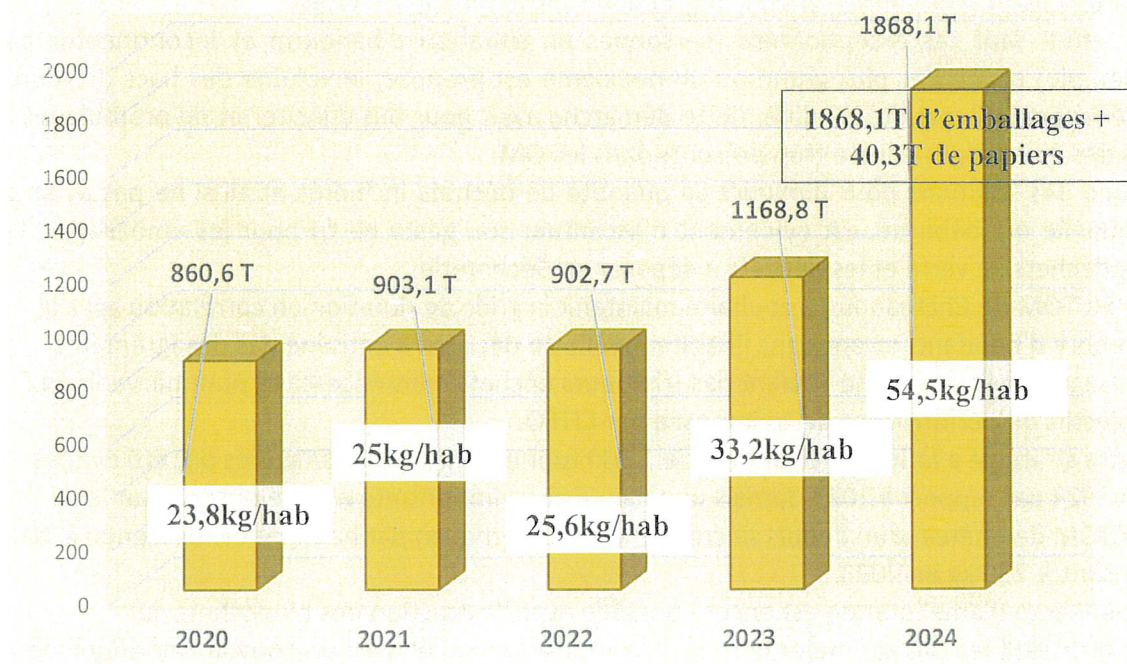
A contrario des OM, la fréquence de collecte des emballages est passée de C0,5 (tous les quinze jours) à C1 (chaque semaine) sur l'ensemble des communes du SICTOM harmonisant ainsi tout le territoire.

Cette décision est apparue comme une nécessité pour palier à l'augmentation du volume des emballages suite à l'extension des consignes de tri en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Beaucoup de bacs jaunes se sont retrouvés trop petits et un changement pour des volumes plus importants auraient représenté une dépense bien trop élevée (achat des bacs), sans compter la logistique à mettre en oeuvre pour effectuer les échanges (prestataire avec camion) et le stockage des bacs trop petits.

A cela s'est ajoutée la disparition progressive de la collecte en apport volontaire du papier. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023, la consigne de déposer les papiers dans les bacs jaunes a commencé à être diffusée auprès des usagers.

Les colonnes de papier ont fini d'être transformées en colonne verre en mai 2024, l'ensemble des papiers collectés est donc en mélange avec les emballages depuis cette date.



Comme présenté ci-dessus sur le graphique l'inversion du rythme de collecte entre les OM et les emballages a été extrêmement bénéfique pour inciter les usagers à accentuer leur geste de tri.

Une augmentation de 63,3 % est observée entre 2023 et 2024, en 5 ans le résultat atteint même + 121,7%! L'ajout des papiers dans les emballages contribue également à améliorer cette performance. La comparaison est encore plus parlante avec le nombre de kilogrammes d'emballages par habitant : 54,5kg en 2024 contre 33,2kg en 2023.

Les emballages pèsent beaucoup moins lourds que les OM par contre ils représentent un volume très conséquents car principalement composés "de vide" (bouteilles, briques alimentaire, etc...) et déposés en vrac dans les bacs jaunes donc l'augmentation a été encore plus impressionnante en terme volumétrique (en m<sup>3</sup>).

Les papiers étaient collectés en apport volontaire. Cette solution représentait plusieurs avantages et principalement un avantage financier. La qualité était excellente pour les JRM (Journaux Revues Magazines) en colonne car ils n'étaient pas mélangés avec les emballages dans les bacs jaunes. Les jus provenant par exemple des boîtes de conserve, bouteilles sans bouchons, altéraient et détrempeaient les papiers faisant ainsi diminuer leur valeur à la revente. Grâce à la collecte en PAV cet inconvénient était écarté et les JRM, une fois stockés au quai de transfert de Châteaudun, pouvaient être vendus en direct à un repreneur, à savoir au C.D.I.F. de Pierrefitte. Le coût du tri des papiers au centre de tri de Dreux de NATRIEL était économisé car ils n'étaient pas mélangés avec les emballages.

L'économie était réalisée sur les coûts de transport et de tri, le prix de revente à la tonne meilleure que pour du papier mélangé. L'opération était donc plus avantageuse.

Au fil des années, la tonne d'emballages entrante au centre de tri NATRIEL a augmenté de façon beaucoup plus importante que la tonne de multflux (emballages + papiers). Le calcul a fini par être moins intéressant financièrement.

Suite au passage des extensions de consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le volume collecté d'emballages a explosé. Mais il est difficile d'optimiser le remplissage des camions de transport jusqu'au centre de tri car les emballages consistent principalement du « vide ».

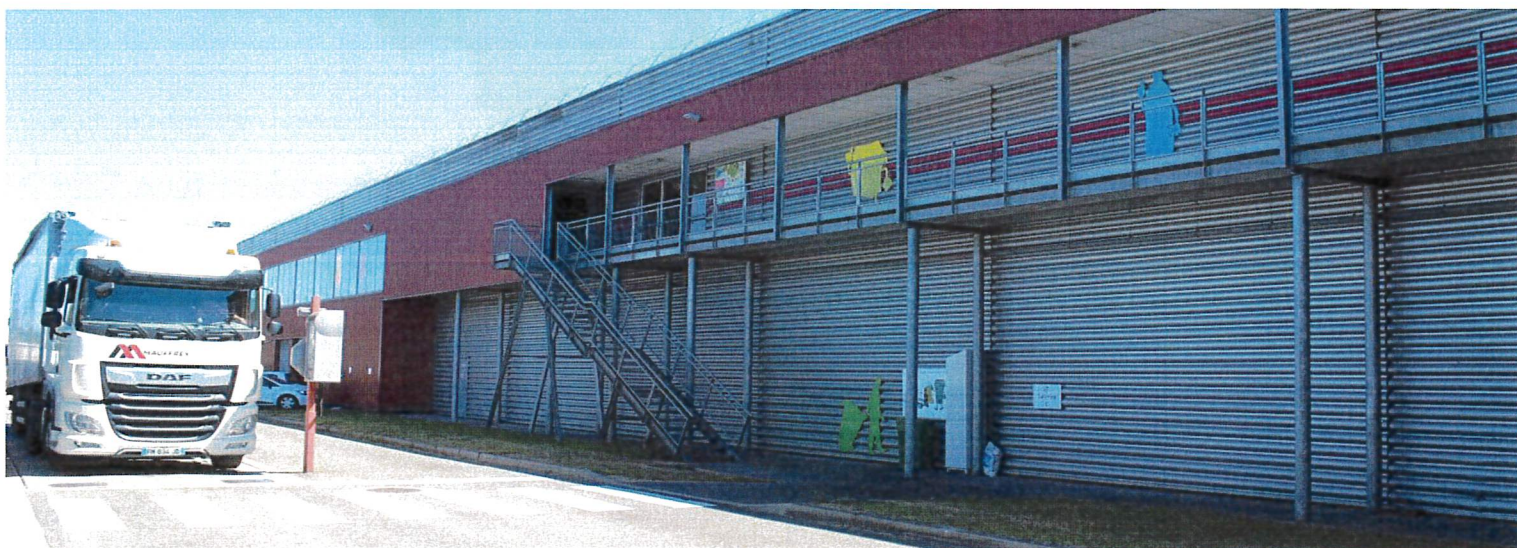
Parallèlement le cours du papier ne cesse de diminuer et les prix de reprise des matériaux s'effondrent.

En cumulant toutes ces données il s'est avéré que l'opération n'était plus autant avantageuse voir même plus coûteuse que les années précédentes.

C'est pourquoi il a été décidé, en concertation avec SITREVA, que les JRM seront collectés en mélange avec les emballages dans les bacs/sacs jaunes, passant ainsi en collecte et traitement multimatériaux.

Le mode de collecte étant modifié une seconde vie était nécessaire pour toutes les colonnes papier placés sur le territoire, soit environ 80 colonnes. Certaines ayant moins d'une dizaine d'années leur destruction aurait représenté un coût important et une perte inutile de matériel de PAV. L'idée était de changer les plastrons bleus et la signalétique « papier » avec des plastrons verre et la communication des consignes de tri « verre ».

## Les caractérisations



L'ensemble des emballages collectés sur le territoire du SICTOM de Châteaudun est envoyé au centre de tri NATRIEL à Dreux, devenu TRIVALO 28 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et désormais géré par PAPREC par le biais d'une délégation de service public de la part de SITREVA.





Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, PAPREC met en place des caractérisations de refus de production à la place de refus du geste de tri. Le centre TRIVALO 28 n'étant pas encore équipé pour trier l'ensemble des matériaux indiqués par les nouvelles consignes de tri, des caractérisations permettant de connaître réellement les pourcentages des matériaux qui sont recyclés et valorisés.

Par exemple tous les films plastiques peuvent être déposés dans le bac jaune mais uniquement les films plastiques étirables facilement sont acceptés sur la chaîne de tri. Idem pour les barquettes en plastique, la consignes est donnée aux usagers de les déposer avec ou sans l'opercule soudé dessus, par contre en centre de tri seules les barquettes débarassées de leur opercule sont acceptées.

De nombreux autres déchets sont concernés comme les pots de fleurs, les pots de yaourt, etc...

Désormais lors de la caractérisation tous ces refus de production sont comptabilisés et s'ajoutent aux refus "réels" du geste de tri. Le taux de refus augmente évidemment avec le refus de production, 23% en 2024 contre 12,4% en 2023, soit presque le double. Après un excellent taux en 2023, le résultat de 2024 est loin d'être satisfaisant au vu des objectifs fixés en terme de performance de tri.

Il faut malgré tout rappeler qu'en 2024 qu'environ 740 tonnes ont été ramassées en plus donc inévitablement le tonnage de refus aussi. Il n'est pas possible d'avoir les chiffres du refus "vrais" pour une réelle comparaison.

**Famille des plastiques**  
( tout emballage en plastique : films, barquettes, bouteilles, pots, polystyrène etc... )

17,1 %



**Famille des fibreux**  
(carton brun et imprimé, brique Tetra Pak et papier )

54,5 %



**Famille des métaux**  
(acier et aluminium )

5,4 %



**Refus de tri**  
( tout déchet non accepté dans les emballages )

23 %

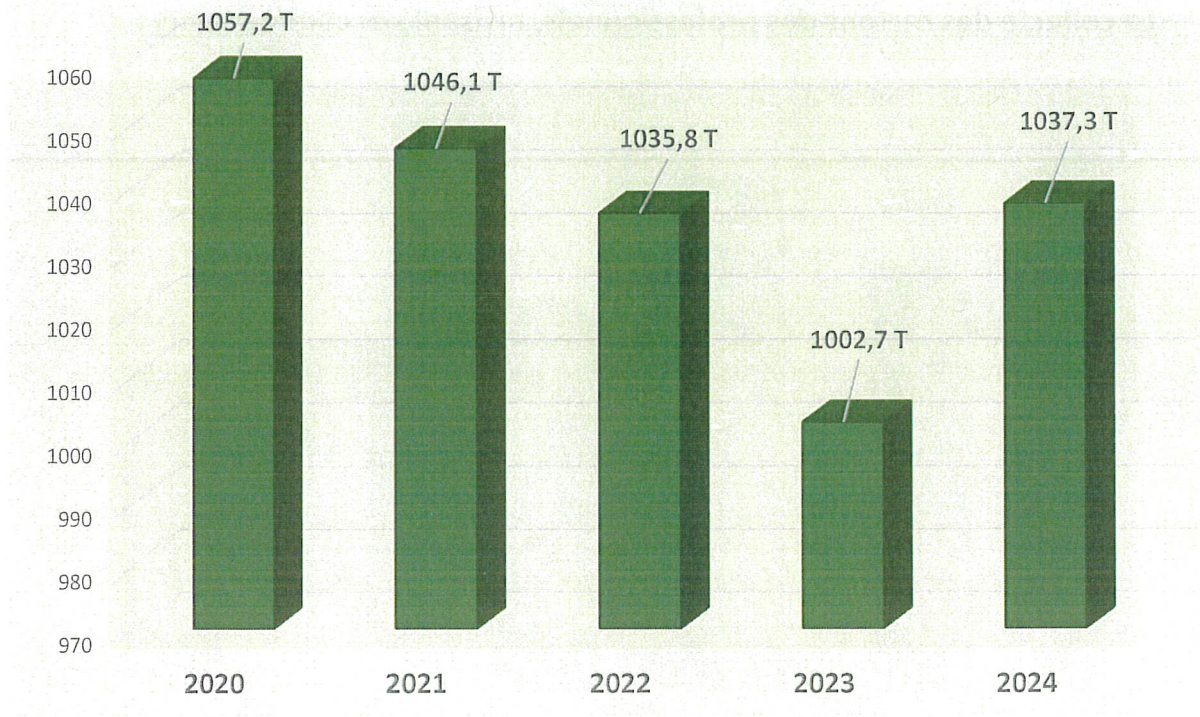


TRIVALO 28 a fermé ses portes le 20 septembre 2024 pour plusieurs mois de travaux dans le but de permettre l'extension et la modernisation du site d'un montant de 22 000 000 d'euros. Pendant ses travaux, les emballages sont transportés jusqu'à l'usine d'incinération de Ouarville où ils subissent un compactage pour optimiser un maximum le remplissage des camions de transports, ils sont ensuite triés au centre de Blanc Mesnil (site PAPREC) en Ile de France, à près de 150 km de Châteaudun.



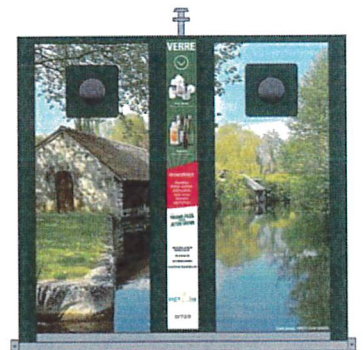


## LA COLLECTE DU VERRE



Après plusieurs années de baisse, la mise en place de nouveaux points de collecte a permis de relancer légèrement le dépôt du verre en colonne avec une augmentation d'environ 35 tonnes entre 2023 et 2024 soit + 3,5%.

En effet suite à la préconisation de l'ADEME une quinzaine de points d'apport volontaire ont été créés dans des lieux stratégiques permettant d'apporter un service supplémentaire de proximité aux usagers dans des secteurs dépourvus. Cette opération a fait suite à l'appel à candidatures de CITEO 2021 – Phase 5 – Levier 2 concernant l'amélioration de la collecte de proximité pour la collecte du verre. CITEO proposait un soutien financier pour l'acquisition de nouvelles colonnes d'apport volontaire ainsi qu'un dédommagement des moyens humains nécessaires pour cette mise en place.



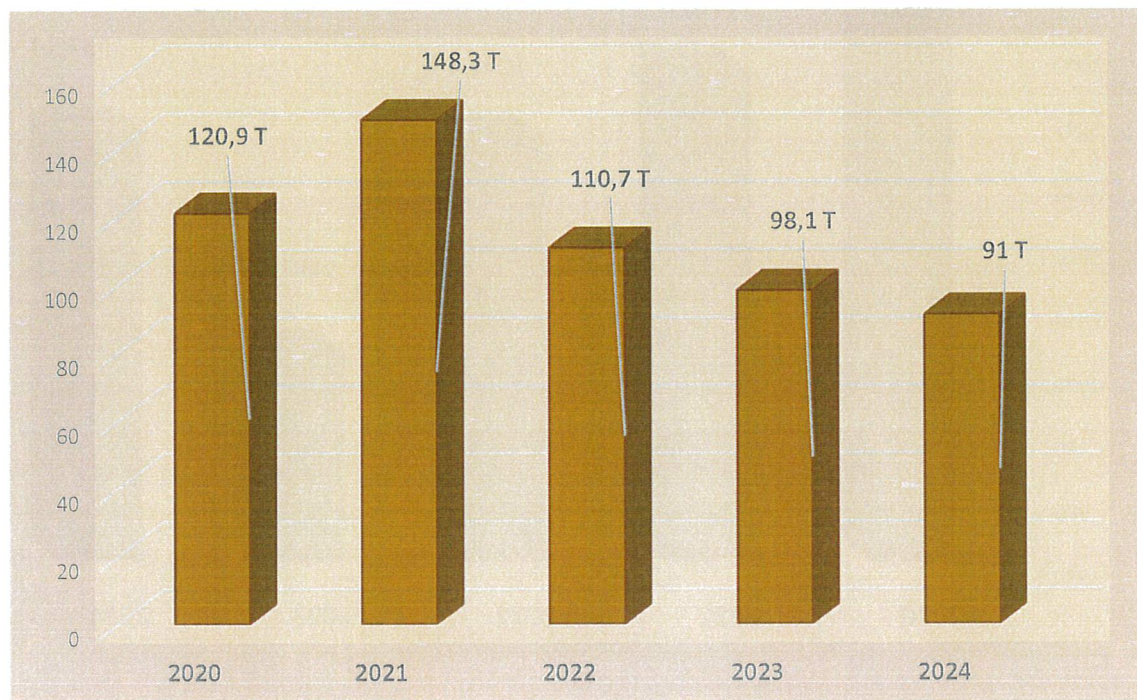
Les premiers mois ces nouvelles colonnes n'ont pas forcément connu un grand succès, les usagers continuaient de se déplacer sur leur point habituel. Puis progressivement les habitudes ont changé et celles-ci ont commencé à se remplir de façon plus importante et participent désormais à cette augmentation de tonnage.

Il faut noter également que la diminution de fréquence des collectes d'ordures ménagères contribue au tri du verre obligeant les usagers à trier davantage leurs déchets.



## LES COLLECTES SPÉCIFIQUES DE CHÂTEAUDUN

### La collecte des cartons des professionnels, artisans et commerçants :



Une collecte spécifique des cartons des professionnels a lieu chaque semaine sur la commune de Châteaudun ainsi que la zone commerciale de St Denis-Lanneray. La quantité de cartons décroît depuis 3 ans. Entre 2023 et 2024 la baisse est de 7,1%.

Avec l'extension des consignes de tri en 2024, beaucoup de professionnels mélangent désormais leur carton au reste de leurs emballages et le SICTOM fournit uniquement des bacs à couvercle jaune pour les emballages et non pas de bac "spécial carton". Ces bacs jaunes sont vidés par le camion d'emballages comptabilisés comme tels. Donc la quantité de cartons triés par les professionnels ne diminue pas forcément mais ils sont en mélange avec le tri. A cela s'ajoute la flambée des prix des matières premières, le carton n'a pas fait exception. Les conditionnements ont donc évolué dans ce sens et les professionnels ont limité les emballages superflus en conditionnant avec du film plastique à la place du carton, plus lourd et plus coûteux.

Au vu des tonnages de plus en plus faibles, la pérennité de la collecte est soulevée pour les années à venir.

## La collecte des marchés :



Source : france-voyage.com

Le marché sur la Place du 18 Octobre a lieu tous les jeudis matins, la collecte s'effectue le jeudi en début d'après-midi.  
En 2024, 18,8 tonnes ramassées (19,16 en 2023)



Source : lechorepublicain.fr

Le marché sur la Place de la Liberté a lieu tous les samedis matins, la collecte s'effectue le samedi en début d'après-midi.  
En 2023, 26,6 tonnes ramassées (26,44 en 2023)



## LES DÉCHÈTERIES

Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2022 un nouveau système a été mis en place par SITREVA sur l'ensemble de ses déchèteries dont celles sur le territoire du SICTOM de Châteaudun.

La carte d'accès est toujours nécessaire pour permettre l'utilisation des services proposés par les déchèteries mais désormais les apports sont comptabilisés en nombre de points.

Le volume de déchets apportés n'est plus limité, la valeur de l'apport est déterminée par la catégorie du moyen de transport utilisé.

Pour les particuliers un nombre de 50 points est crédité chaque année, automatiquement et gratuitement.

Si le solde de 50 points est consommé dans l'année, un usager pourra créditer son pass'déchèterie depuis « Mon espace » sur le site sitreva.fr. La valeur du point est fixée par comité syndical du SITREVA chaque année et est appliquée selon le tarif en vigueur. Pour les professionnels il est nécessaire de prépayer un solde de points pour pouvoir se rendre en déchèterie. Le système de calcul est légèrement différent que celui des particuliers. En effet un coefficient multiplicateur par catégorie de déchets apportés s'ajoute aux points décomptés par moyen de transports. Les déchets où la filière de recyclage est entièrement financée par une éco-contribution ne seront pas décomptés du pass'déchèterie, par exemple le métal, les batteries, le carton car même si un petit utilitaire est soumis à 3 points mais multipliés par 0 le total reste à 0. En revanche les déchets non recyclables et/ou non triables possèdent le plus gros coefficient multiplicateur, x4. Si certaines catégories de déchets sont mélangées, du carton avec du tout-venant par exemple, le coefficient le plus important sera appliqué sur l'ensemble de l'apport, donc le même petit utilitaire cité ci-dessus mais rempli de tout-venant sera décompté de 12 points car 3 points x le coefficient multiplicateur de 4 pour un Tri-score E. Ce nouveau comptage de points a pour but de limiter les impayés des professionnels selon SITREVA et de réduire les passages des particuliers qui déposent une toute petite quantité de déchets (déplacement pour un pot de peinture ou un petit appareil électroménager par exemple) fréquemment. Pour éviter un décomptage rapide des points, les usagers ont tout intérêt à venir avec leur véhicule et/ou remorque plein pour optimiser leur dépôt en déchèterie.

## Valeur de l'apport d'un particulier en déchèterie

Points du moyen de transport **+** 1 pt / 10kg de produits chimiques **=** Valeur de l'apport en Points Déchèterie

**50 Points Déchèterie automatiquement crédités chaque année sur votre compte**

Moyen de transport des déchets	Points
<b>Voiture de tourisme</b> • Rubrique J1 de votre carte grise = VP 	▶ <b>1 Pt</b>
<b>Petit utilitaire</b> • Rubrique J1 de votre carte grise = VP  • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE • Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC ≤ 2t	▶ <b>3 Pts</b>
<b>Grand utilitaire</b> • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE • Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC > 2t et ≤ 2,75t 	▶ <b>6 Pts</b>
<b>Petit camion</b> • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE • Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC > 2,75t et ≤ 3,5t • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE • Fourgon plateau réhaussé 	▶ <b>10 Pts</b>
<b>Petite remorque</b> • Simple essieu 	▶ <b>1 Pt</b>
<b>Grande remorque</b> • Double essieu 	▶ <b>3 Pts</b>
<b>Autre moyen</b> 	▶ <b>1 Pt</b>

### Tri-score des déchets transportés

**Déchets dont le recyclage est totalement financé par une éco-contribution**

**Autres déchets recyclables, sans sur-tri**

**Autres déchets recyclables, après sur-tri**

**Autres déchets recyclables, à fort impact environnemental**

**Déchets non recyclables et/ou non triables**

A B C D E

A B C D E

A B C D E

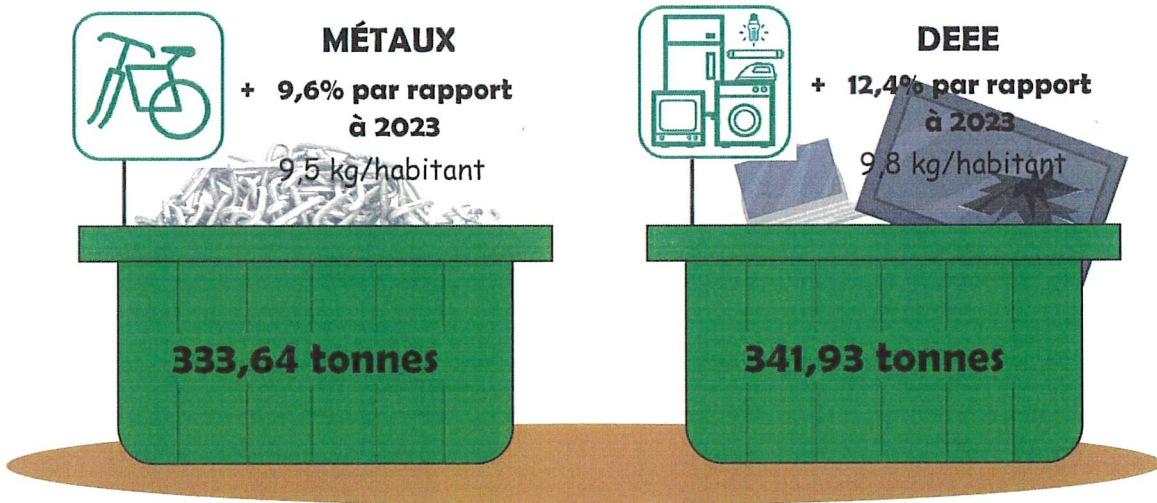
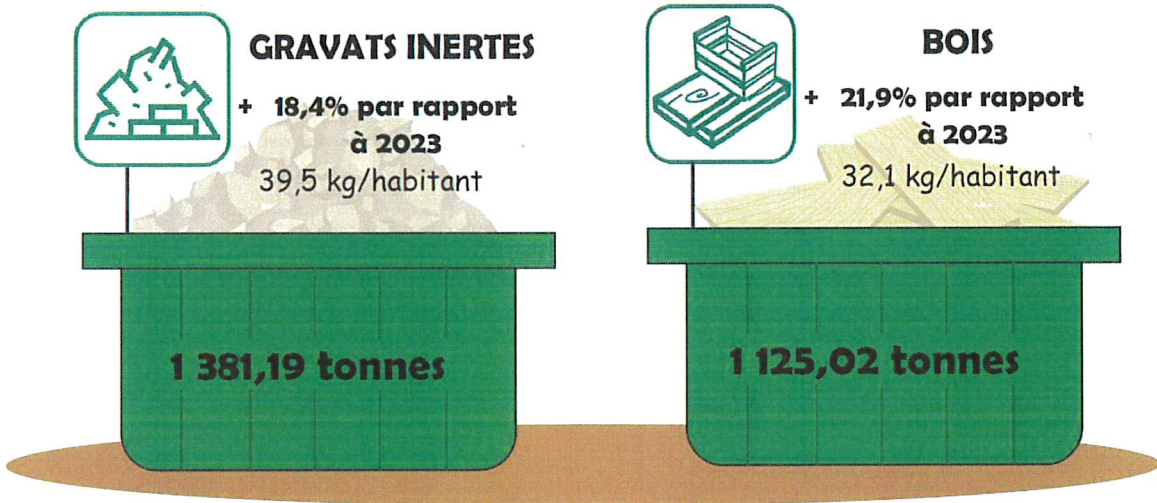
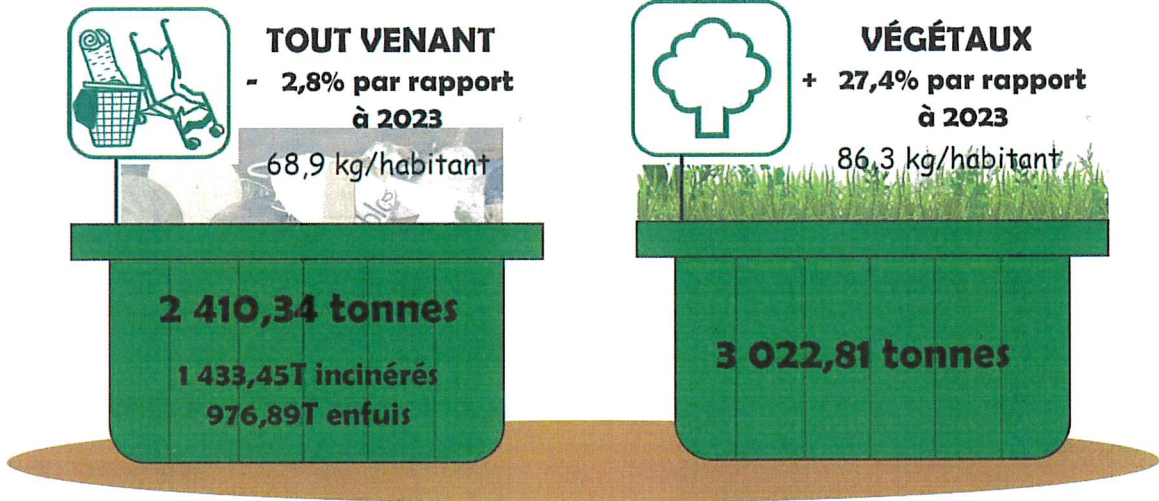
A B C D E

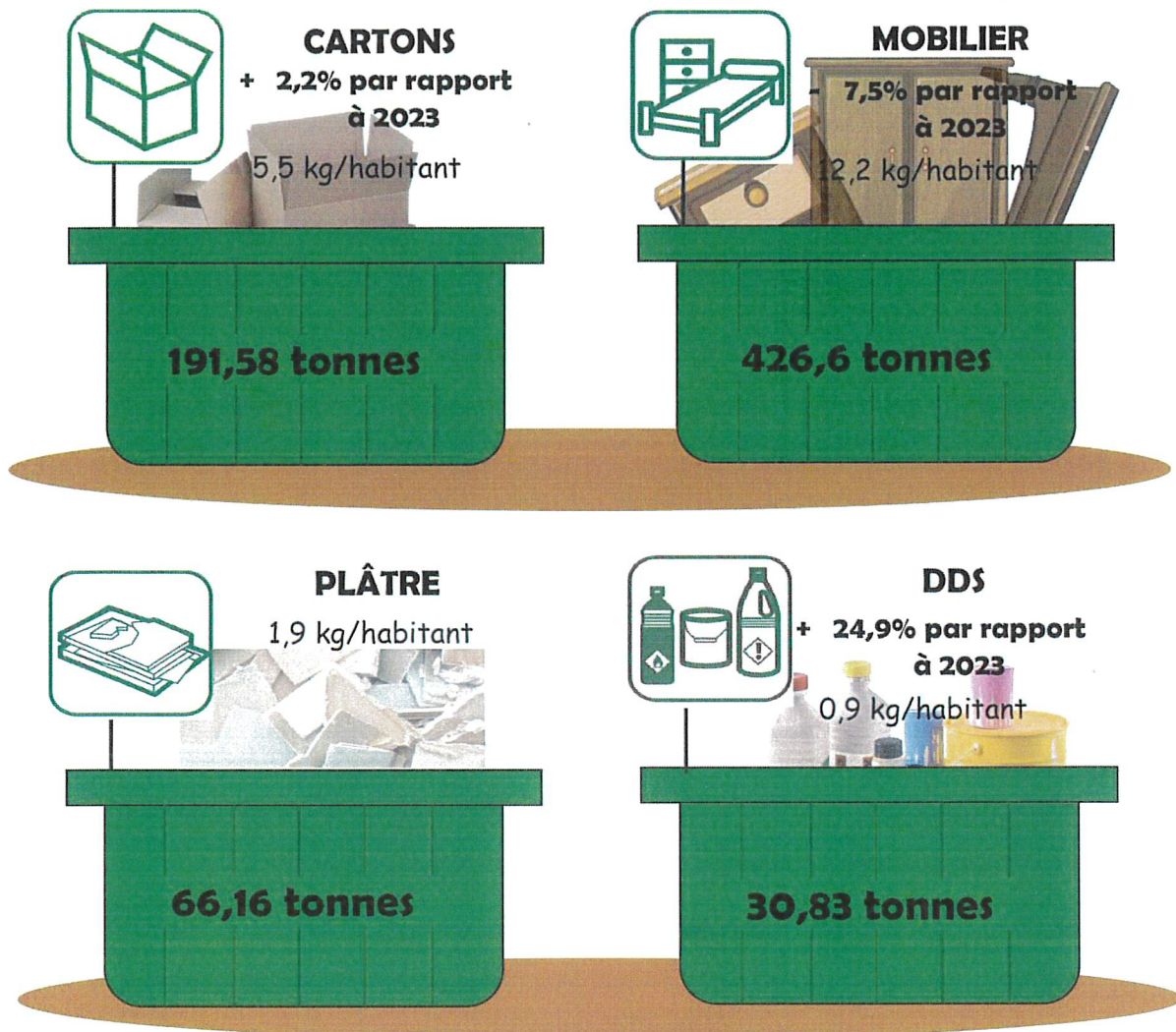
En cas d'apport de plusieurs déchets, le Tri-score le plus élevé s'applique.

La liste des déchets acceptés varie d'un site à l'autre.

## Grille pour les professionnels

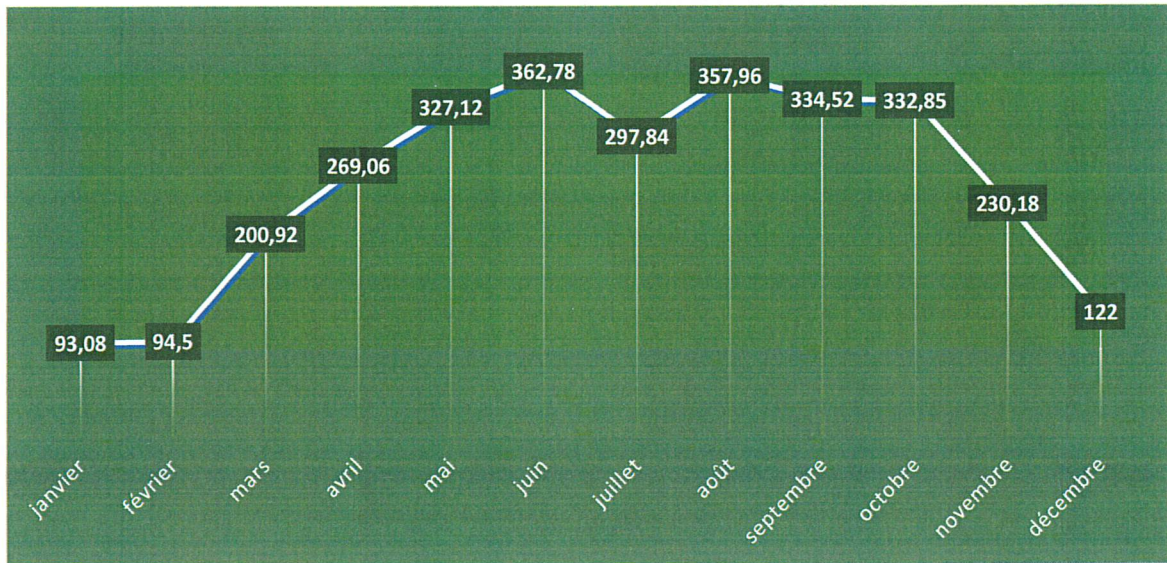
Points du moyen de transport des déchets		×	Coefficient multiplicateur du Tri-score		+	1 pt / 10 kg de produits chimiques		=	Valeur de l'apport en Points Déchèterie																																										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Moyen de transport des déchets</th> <th>Points</th> <th colspan="2">Tri-score des déchets transportés</th> <th>Coefficient multiplicateur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <b>Voiture de tourisme</b>                       Rubrique J1 de votre carte grise = VP avec sièges arrière                 </td> <td>1 Pt</td> <td>                      Déchets dont le recyclage est totalement financé par une éco-contribution                 </td> <td>A B C D E</td> <td>x 0</td> </tr> <tr> <td> <b>Petit utilitaire</b>                       Rubrique J1 de votre carte grise = VP sans sièges arrière                      Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE                      Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC ≤ 2t                 </td> <td>3 Pts</td> <td>                      Autres déchets recyclables, sans sur-tri                 </td> <td>A B C D E</td> <td>x 1</td> </tr> <tr> <td> <b>Grand utilitaire</b>                       Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE                      Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC &gt; 2t et ≤ 2,75t                      Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE                      Fourgon plateau                 </td> <td>6 Pts</td> <td>                      Autres déchets recyclables, après sur-tri                 </td> <td>A B C D E</td> <td>x 2</td> </tr> <tr> <td> <b>Petit camion</b>                       Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE                      Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC &gt; 2,75t et ≤ 3,5t                      Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE                      Fourgon plateau réhaussé                 </td> <td>10 Pts</td> <td>                      Autres déchets recyclables, à fort impact environnemental                 </td> <td>A B C D E</td> <td>x 0</td> </tr> <tr> <td> <b>Petite remorque</b>                       Simple essieu                 </td> <td>1 Pt</td> <td>                      Déchets non recyclables et/ou non triables                 </td> <td>A B C D E</td> <td>x 4</td> </tr> <tr> <td> <b>Grande remorque</b>                       Double essieu                 </td> <td>3 Pts</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> <b>Autre moyen</b>  </td> <td>1 Pt</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>												Moyen de transport des déchets	Points	Tri-score des déchets transportés		Coefficient multiplicateur	<b>Voiture de tourisme</b> Rubrique J1 de votre carte grise = VP avec sièges arrière	1 Pt	Déchets dont le recyclage est totalement financé par une éco-contribution	A B C D E	x 0	<b>Petit utilitaire</b> Rubrique J1 de votre carte grise = VP sans sièges arrière Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC ≤ 2t	3 Pts	Autres déchets recyclables, sans sur-tri	A B C D E	x 1	<b>Grand utilitaire</b> Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC > 2t et ≤ 2,75t Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE Fourgon plateau	6 Pts	Autres déchets recyclables, après sur-tri	A B C D E	x 2	<b>Petit camion</b> Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC > 2,75t et ≤ 3,5t Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE Fourgon plateau réhaussé	10 Pts	Autres déchets recyclables, à fort impact environnemental	A B C D E	x 0	<b>Petite remorque</b> Simple essieu	1 Pt	Déchets non recyclables et/ou non triables	A B C D E	x 4	<b>Grande remorque</b> Double essieu	3 Pts				<b>Autre moyen</b> 	1 Pt			
Moyen de transport des déchets	Points	Tri-score des déchets transportés		Coefficient multiplicateur																																															
<b>Voiture de tourisme</b> Rubrique J1 de votre carte grise = VP avec sièges arrière	1 Pt	Déchets dont le recyclage est totalement financé par une éco-contribution	A B C D E	x 0																																															
<b>Petit utilitaire</b> Rubrique J1 de votre carte grise = VP sans sièges arrière Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC ≤ 2t	3 Pts	Autres déchets recyclables, sans sur-tri	A B C D E	x 1																																															
<b>Grand utilitaire</b> Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC > 2t et ≤ 2,75t Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE Fourgon plateau	6 Pts	Autres déchets recyclables, après sur-tri	A B C D E	x 2																																															
<b>Petit camion</b> Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC > 2,75t et ≤ 3,5t Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE Fourgon plateau réhaussé	10 Pts	Autres déchets recyclables, à fort impact environnemental	A B C D E	x 0																																															
<b>Petite remorque</b> Simple essieu	1 Pt	Déchets non recyclables et/ou non triables	A B C D E	x 4																																															
<b>Grande remorque</b> Double essieu	3 Pts																																																		
<b>Autre moyen</b> 	1 Pt																																																		
<p>En cas d'apport de plusieurs déchets, le plus fort coefficient s'applique.                      La liste des déchets acceptés varie d'un site à l'autre.</p>																																																			





**Les encombrants et tout venant** : restent globalement stables avec une légère diminution de 70 tonnes. 60% du tout venant est incinéré et valorisé énergétiquement mais encore 40% est enfoui. Le coût à la tonne est plus élevé pour le tout venant enfoui ( 142€/T contre 71,65€/T pour l'incinéré), des efforts doivent se poursuivre pour augmenter cette part d'incinération.

**Les végétaux** : avec l'arrêt de la collecte en porte à porte des végétaux sur Châteaudun en avril 2024, les tonnages ont bondi de 650 tonnes. La météo très pluvieuse du printemps-été 2024 est en grande partie responsable de cette augmentation. Comme sur le graphique ci-dessous les mois comme août ou septembre, qui sont logiquement les mois où la végétation pousse le moins avec la chaleur et la sécheresse, les tonnages restent élevés avec en moyenne 350 tonnes déposées par mois. La baisse de fréquence de la collecte d'OM a obligé aussi les usagers à mettre les déchets verts en déchèterie et non dans leur bac d'OM ce qui est encore très fréquent



**Les gravats inertes :** ont augmenté de 215 tonnes par rapport à 2023.

**Le bois :** une augmentation importante est également à noter avec environ 200 tonnes supplémentaires.

**Les métaux :** ne fait pas exception avec une progression de 29 tonnes

**Les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) :** leur collecte s'améliore de façon constante d'année en année avec 39 tonnes en plus.

**Les cartons :** le tonnage est resté stable

**Le mobilier :** après une mise en place réussie, les tonnages diminuent de 35 tonnes en 2024, à part le tout venant il s'agit du seul flux dont la quantité déposée a diminué sur les déchèteries du territoire du SICTOM de Châteaudun.

**Le plâtre :** nouveauté 2024 avec l'installation de benne pour récupérer le plâtre sur la déchèterie de Châteaudun et Cloyes les Trois Rivières.

**DDS (Déchets Diffus Spécifiques) :** correspondent aux produits toxiques, comme les autres flux les usagers trient davantage avec 6 tonnes supplémentaires en 2024.

**Tarifs :**

Tout venant incinéré	Tout venant enfoui	Végétaux	Gravats inertes	Bois	Métaux	DEEE	Carton	Mobilier	Plâtre	DDS
71,65€/T	142€/T	22 €/T	5€/T	40€/T	0€/T	0€/T	37,5€/T	0€/T	0€/T	1 000€/T



## LA MAINTENANCE DES BACS

Chaque foyer est doté d'un bac noir pour les déchets ménagers résiduels et d'un bac jaune pour les emballages ménagers recyclables sous condition d'être assujetti à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prélevée sur les impôts fonciers. Sur simple demande de l'usager, cette attribution est gratuite.

La dotation est basée sur le nombre de personnes occupant le domicile :

- 1 à 3 personnes : 1 bac de 120 litres
- 4 à 6 personnes : 1 bac de 240 litres
- 7 personnes et plus ou habitat collectif : 1 bac de 360 litres
- Pour les professionnels/collectivités : bacs de 120 litres, 240 litres, 360 litres ou 770 litres selon les besoins.

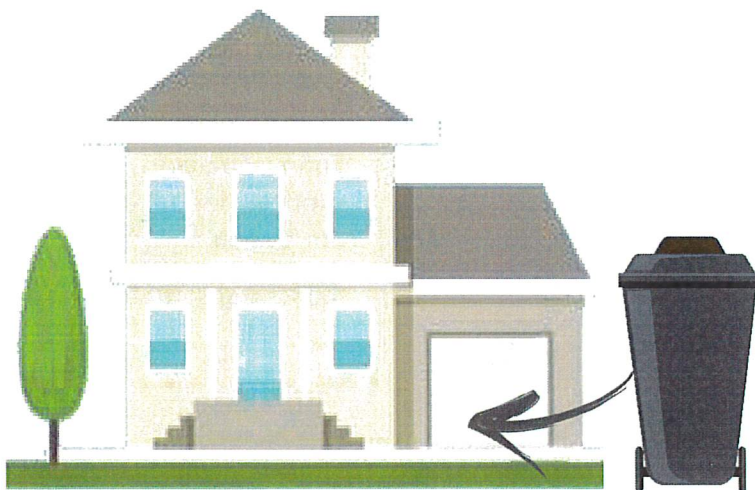
### Quelques exceptions :

Sur la commune de Châteaudun, pour les zones collectées une et deux fois par semaine, des bacs de 120 L uniquement, sont mis à la disposition des usagers pour la collecte des déchets ménagers. Pour les hameaux de Châteaudun la même dotation que les autres communes s'applique car la collecte est en C0,5.



Nouveauté : Pour les habitants (hors centre ville de Châteaudun) ne disposant pas de place pour stocker leur bac hors de la voie publique ou par exemple sont obligés de traverser leur maison pour présenter leur bac à la collecte, le bac est remplacé par des sacs de 50L de couleur rouge et attribués par le SICTOM de Châteaudun, seul décisionnaire de cette attribution.

Les professionnels et les collectivités, quant à eux, peuvent disposer de plusieurs bacs soit de même volume soit de différentes contenances.



De nouveaux bacs sont mis à la disposition des usagers qui en font la demande. Ces dotations interviennent lors des créations d'entreprises, d'ouvertures de commerces, de nouvelles constructions, à la demande des professionnels qui n'ont pas assez de bacs ou qui utilisaient leurs propres contenants, devenus trop obsolètes ...

**363 bacs ont été délivrés**  
dont 89 noirs et 274 jaunes.



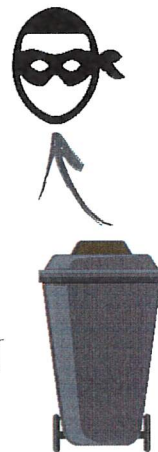
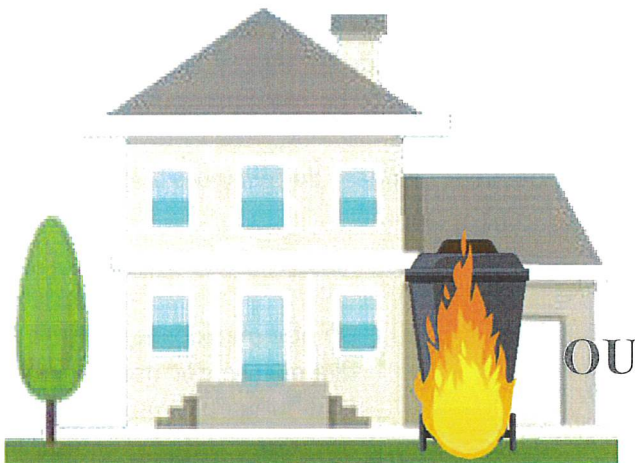
L'échange de volume peut s'effectuer lors de l'évolution de la composition familiale.  
**46 bacs ont été échangés** pour un autre volume dont 26 noirs et 20 jaunes.



En cas de détérioration du bac, les roues et/ou le couvercle peuvent être échangés. Par contre, si la cuve est fendue, aucune réparation n'est possible et le bac est repris contre un neuf.

**29 bacs ont été cassés**, (13 noirs et 16 jaunes) principalement lors des collectes.

**23 couvercles et 8 roues** ont été remplacés.



La disparition de nombreux bacs est à déplorer. En effet, pensant qu'ils sont à eux, il n'est pas rare que des usagers les emportent lors de leur déménagement. Il est alors nécessaire de réattribuer des bacs aux nouveaux occupants.

**34 bacs ont été enlevés** de leur adresse initiale dont 17 noirs et 17 jaunes.

Enfin, quelques actes de vandalisme sont à signaler ont eu lieu.

**4 bacs noirs ont été brûlés.**



## LE COMPOSTAGE

Le compostage est un véritable atout pour limiter la production d'ordures ménagères. Les déchets putrescibles de la cuisine comme les épluchures, les restes de repas, le pain rassis ou même les feuilles d'essuie-tout sont compostables et peuvent être placés dans un composteur. Idem pour les déchets verts du jardin, la tonte de pelouse, les feuilles mortes, la taille de haies... qui sont autant de matière excellente pour obtenir un compost de qualité.

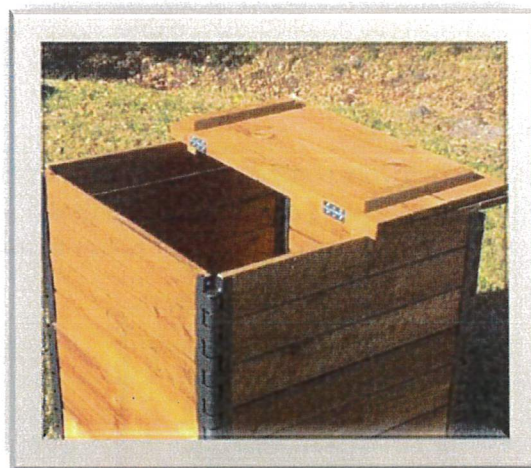
Le second intérêt consiste à supprimer tous ces déchets de la poubelle d'ordures ménagères et à diminuer ainsi nos tonnages, d'autant plus que les végétaux, majoritairement composés d'eau, ont un rapport calorifique très médiocre à l'incinération.

Selon les sondages, environ 30% de nos déchets ménagers sont, en réalité, des déchets compostables, d'où l'importance de développer le compostage non seulement en milieu domestique mais également dans les milieux scolaires et professionnels. Pour les gros producteurs de déchets putrescibles tels les restaurants, les maisons de retraite ou les cantines scolaires des collèges et lycées, par exemple, le SICTOM ne peut pas intervenir car l'opération nécessite des installations spécifiques qu'il ne possède pas. Une collecte spéciale en porte à porte de ces déchets putrescibles pourrait être une solution pour ces producteurs.

En ce qui concerne les particuliers, le SICTOM continue son opération de vente de composteurs subventionnés à entre 50% et 60 % sur le prix coûtant. Tous les habitants des communes adhérentes peuvent acheter un ou plusieurs composteurs directement auprès de nos services.

Six modèles sont désormais proposés à la vente:

Un composteur en bois, d'une contenance de 404L au prix de 40€



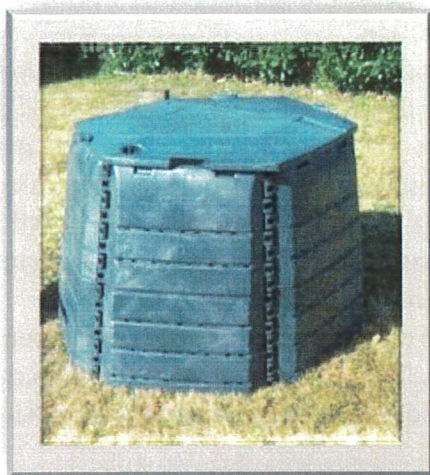
Un composteur en plastique, d'une contenance de 445L au prix de 25€



Depuis 2021, suite à des demandes régulières d'utilisateurs souhaitant acquérir un composteur d'une plus grande capacité, des composteurs 620L en plastique et 604L en bois sont désormais

également proposés à la vente. Le SICTOM a pris la décision de continuer à appliquer le principe d'une participation financière à hauteur de 50 % et 60 %, les composteurs ont un prix d'achat d'environ 100 € et ils sont proposés à la vente à 40€.

Chaque vente de composteurs est accompagnée de conseils et de la remise du guide « le compostage et le paillage » édité par l'ADEME pour guider et aider les nouveaux utilisateurs à débiter cette nouvelle pratique dans les meilleures conditions et ainsi pérenniser cette volonté de réduire leurs déchets ménagers.



Composteur en plastique, d'une contenance de 620L au prix de 40 €



Composteur en bois, d'une contenance de 604L au prix de 60 €

### Nouveauté :

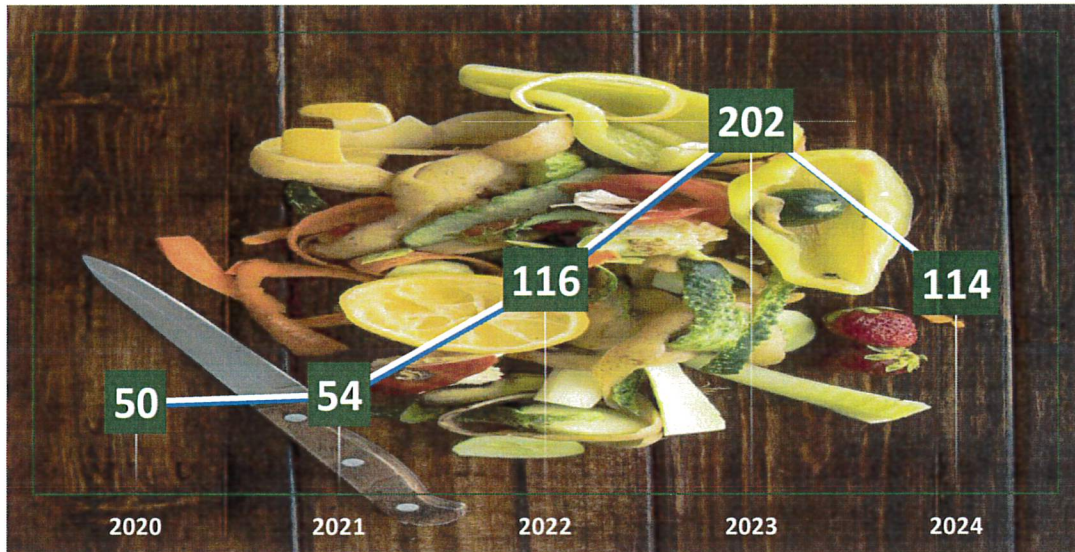
Les petits foyers composés d'une à deux personnes trouvaient les composteurs de 400L encore trop grands pour leur consommation. Des modèles plus petits, de 300L, ont été achetés en petite quantité pour tester leur succès ou non auprès des usagers.



Composteur en plastique, d'une contenance de 345L au prix de 25 €



Composteur en bois, d'une contenance de 305L au prix de 40 €



Avec l'obligation de trier à la source les biodéchets une rupture de stock national auprès des fournisseurs de composteurs. Malgré une commande en avance de la part du SICTOM les délais de livraison se sont allongés et près d'une année était nécessaire pour recevoir la commande passée. Les stocks du SICTOM ont diminué rapidement jusqu'à une rupture totale en décembre 2023. De nombreux usagers ont voulu acquérir un composteur mais plus aucun n'était disponible. Une liste d'attente a été mise en place, s'élevant diligemment à plus de 200 personnes. Une partie des composteurs ont été livrée en août 2024 et une autre en septembre 2024. La vente s'est donc effectuée seulement sur 3 mois. Malgré un rappel auprès de tous les habitants inscrits, tout le monde n'est pas venu acheter son composteur, de nombreuses ventes n'ont donc pas été réalisées.

#### Pour rappel

Considérant que la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023, l'ADEME mène un dispositif d'accompagnement et notamment financier, des collectivités locales, afin qu'elles soient en mesure de respecter l'obligation de tri à la source des biodéchets à l'échéance prévue.

Pour mener à bien cette mission la nécessité était de recruter un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser une étude de faisabilité, d'analyse du gisement, d'aide à la décision et de mise en œuvre du projet.

SITREVA a donc eu la nécessité et l'opportunité de constituer un groupement de commandes temporaire avec ses adhérents de manière à mutualiser leurs besoins dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet commun et de simplifier ainsi la procédure de recrutement d'un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

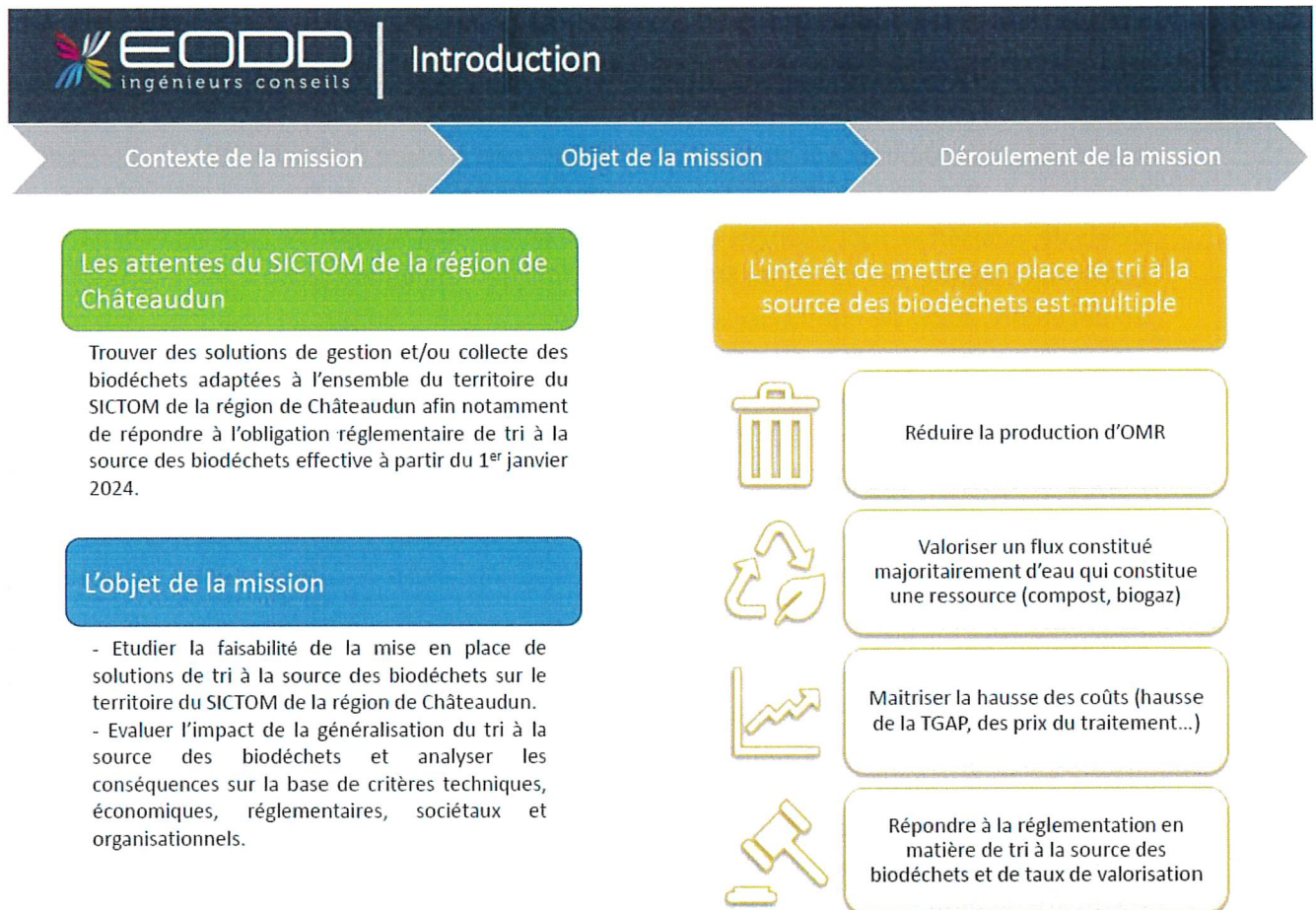
L'intérêt de rejoindre le groupement de commandes était une simplification administrative et d'économie financière, la décision a donc été délibéré à l'unanimité :

- **d'adhérer** au groupement de commandes pour le recrutement d'un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets.
- **d'autoriser** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le cabinet EODD a été attributaire du marché.

Après différentes études de terrain un bilan a été présenté avec plusieurs scénarios possibles pour résoudre au mieux la problématique de la gestion des biodéchets à la source.

Ci-dessous plusieurs diaporamas présentés par EODD lors de la phase finale de l'étude.



**EODD** ingénieurs conseils | Introduction

Contexte de la mission | **Objet de la mission** | Déroulement de la mission





### Les attentes du SICTOM de la région de Châteaudun

Trouver des solutions de gestion et/ou collecte des biodéchets adaptées à l'ensemble du territoire du SICTOM de la région de Châteaudun afin notamment de répondre à l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### L'objet de la mission

- Etudier la faisabilité de la mise en place de solutions de tri à la source des biodéchets sur le territoire du SICTOM de la région de Châteaudun.
- Evaluer l'impact de la généralisation du tri à la source des biodéchets et analyser les conséquences sur la base de critères techniques, économiques, réglementaires, sociétaux et organisationnels.

### L'intérêt de mettre en place le tri à la source des biodéchets est multiple

-  Réduire la production d'OMR
-  Valoriser un flux constitué majoritairement d'eau qui constitue une ressource (compost, biogaz)
-  Maîtriser la hausse des coûts (hausse de la TGAP, des prix du traitement...)
-  Répondre à la réglementation en matière de tri à la source des biodéchets et de taux de valorisation

Contexte de la mission

Objet de la mission

Déroulement de la mission

Phase 1 : Diagnostic du Syndicat et de ses adhérents

**Mars à juin 2023**

→ Connaître le territoire pour proposer des scénarii de gestion adaptés  
 → A la fin de la phase 1, choix de scénarii à développer en phase 2

Phase 2 : Scénarii et étude de faisabilité

**Juin à décembre 2023**

Scénarii de collecte  
 Scénarii de traitement  
 → Analyse technico-économique des scénarii  
 → A la fin de la phase 2, choix d'un scénario à développer en phase 3

Phase 3 : Accompagnement à la mise en œuvre

**Septembre 2023 à février 2024**

A. Collecte des biodéchets  
 B. Traitement des biodéchets  
 → Feuille de route pour le territoire + DCE  
 → Choix pour le DCE

Phase 4 : Suivi d'exécution sur les 3 premières années

Après la passation de marché

Options

**Option 2 affirmée**  
 1 : Expérimentation  
 2 : Caractérisations

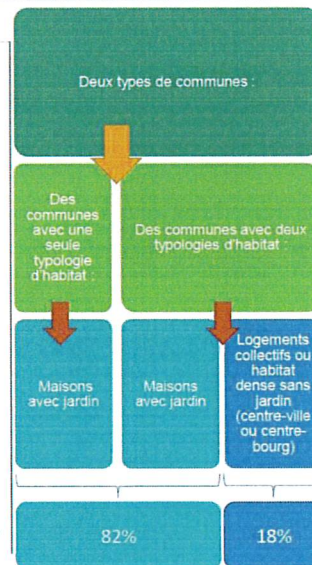
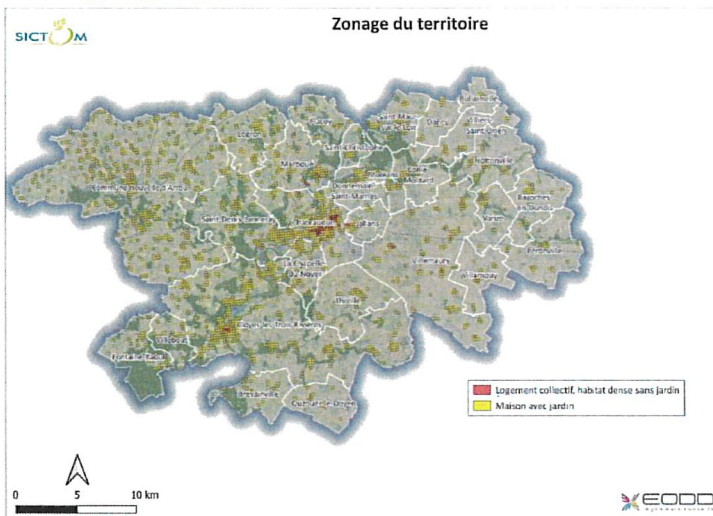
Le diagnostic du territoire a débuté en mars jusqu'en juin 2023, l'élaboration des scénarios lors du second semestre 2023 puis l'accompagnement lors de la mise en oeuvre. L'étude terrain a révélé que le territoire du SICTOM de Châteaudun était composé à 82% de maisons individuelles avec jardin. Donc 4 foyers sur 5 peuvent être équipés d'un composteur individuel installé sur leur terrain avec une gestion à domicile des biodéchets sans transport ni traitement de ceux-ci.

Zonage du territoire

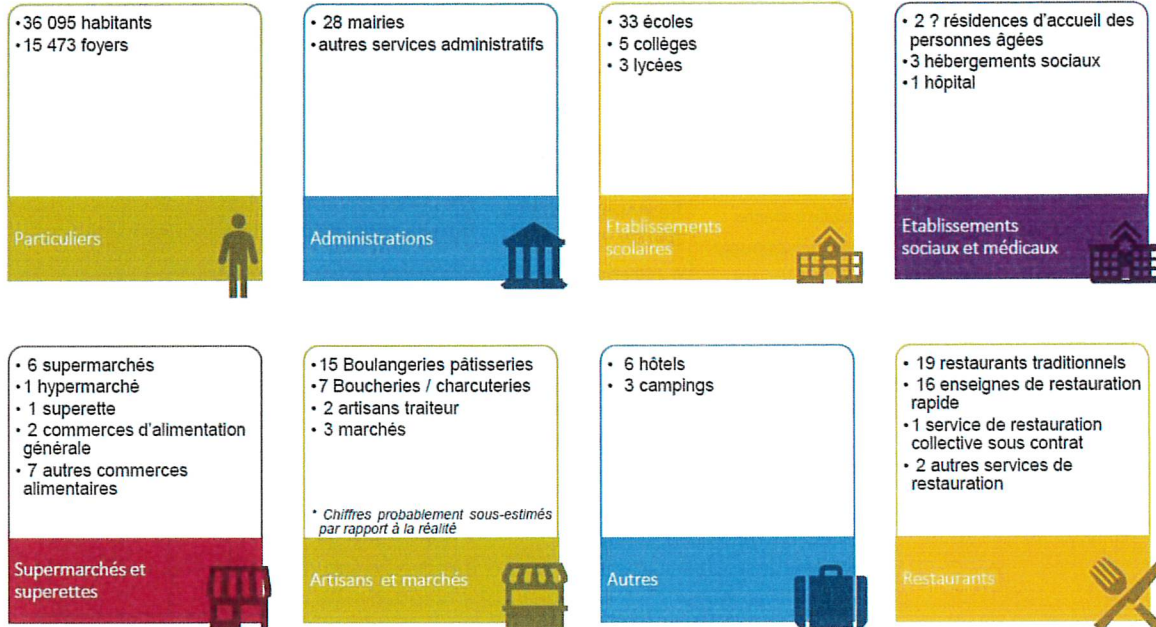
Caractéristiques socio-économiques

Habitudes des usagers

✓ Typologie d'habitat



✓ **Producteurs de biodéchets collectés sur le territoire du SICTOM Châteaudun**



L'option pour la réalisation de caractérisations sur les ordures ménagères a été choisie par le SICTOM de Châteaudun. Il était important de déterminer la quantité de biodéchets jetés dans les OM.

Le protocole était basé sur 7 échantillons.

Ces caractérisations ont également permis de prendre connaissance de la répartition en terme de proportions par famille de déchets (cartons, plastiques, putrescibles, verre, etc...).

Les prélèvements ont été effectués sur différents typologies d'habitat (urbain, rural, individuel, collectif, etc...) pour couvrir un panel et avoir une représentativité la plus satisfaisante possible.



- un premier prélèvement de 500 kg est mis en bac de 770 L. Les bacs sont tirés au sort et un pré-tri est réalisé sur une bâche où tous les sacs poubelles sont ouverts. Les grands ensembles dont le poids risqueraient de fausser le résultat sont retirés (grands cartons, appareil électroménager, cagettes...)
- à la suite de ce pré-tri l'échantillon est divisé en 4, un tirage au sort est de nouveau effectué et cet échantillon est celui qui est caractérisé, représentant environ 120 kg.

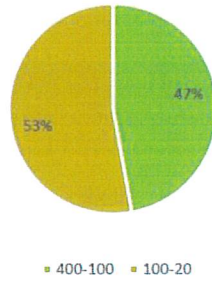
## ✓ Rappel sur le déroulé d'une caractérisation



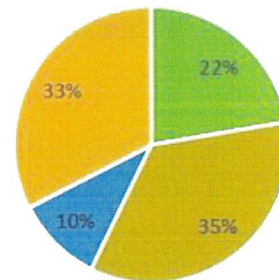
## ✓ Résultats des caractérisations

Catégories	%
1.Putrescibles	31,22
1.a Putrescibles sans DV	21,09
2.Papiers	6,07
3.Cartons	5,97
4.Composite	1,81
5.Textiles	5,45
6.Textiles sanitaires	13,99
7.Plastiques	11,96
8.Combustibles non classés	1,93
9.Verre	7,51
10.Métaux	4,31
11.Incombustibles non classés	1,14
12.Déchets ménagers spéciaux	1,04
13 Élément fins	7,61

Répartition granulométrique dans les OMR



Composition détaillée des putrescibles



Les résultats des caractérisations ont pu mettre en avant que les poubelles d'ordures ménagères sont remplies à 31% de biodéchets dont 21% sans les déchets verts. Un tiers du poids incinéré est donc constitué de matière putrescible et valorisable par du compostage.

- Déchets alimentaires (restes de cuisine non-consommable)
- Produits alimentaires non-consommés
- Autres putrescibles
- Déchets de jardin

Le deuxième volume est ensuite composé de textiles sanitaires (couches, lingettes...) avec 14% des tonnages

La troisième catégorie est les plastiques divers avec 12% représentant un volume important par rapport au poids.

La quatrième est le verre avec 7,5%.

Le bilan révèle que la majorité du contenu des ordures ménagères reste des déchets recyclables ou compostables.



## Etude du gisement de biodéchets

### ✓ Résultats des caractérisations par typologie

Catégories	%
1.Putrescibles	26,07
1.a Putrescibles sans DV	12,47
2.Papiers	4,83
3.Cartons	5,19
4.Composite	1,18
5.Textiles	7,66
6.Textiles sanitaires	16,97
7.Plastiques	13,49
8.Combustibles non classés	1,35
9.Verre	7,29
10.Métaux	5,84
11.Incombustibles non classés	3,12
12.Déchets ménagers spéciaux	0,73
13 Elément fins	6,28

Urbain

Catégories	%
1.Putrescibles	32,90
1.a Putrescibles sans DV	23,29
2.Papiers	6,11
3.Cartons	6,03
4.Composite	1,29
5.Textiles	6,09
6.Textiles sanitaires	13,27
7.Plastiques	11,39
8.Combustibles non classés	1,37
9.Verre	7,92
10.Métaux	3,92
11.Incombustibles non classés	0,97
12.Déchets ménagers spéciaux	0,74
13 Elément fins	8,01

Rural

Catégories	%
1.Putrescibles	27,95
1.a Putrescibles sans DV	18,72
2.Papiers	7,09
3.Cartons	6,47
4.Composite	5,08
5.Textiles	0,00
6.Textiles sanitaires	14,61
7.Plastiques	13,25
8.Combustibles non classés	5,32
9.Verre	5,70
10.Métaux	4,72
11.Incombustibles non classés	0,05
12.Déchets ménagers spéciaux	2,83
13 Elément fins	6,94

Mixte rurale

Châteaudun (centre ville)

Cloyes-sur-le-Loir

Arrou

Coutarlain

Marboué

Jallans

Châteaudun (nouveau quartier)  
/ Kellerman-Martineau /  
Nivouville / Chatillon en Dunois

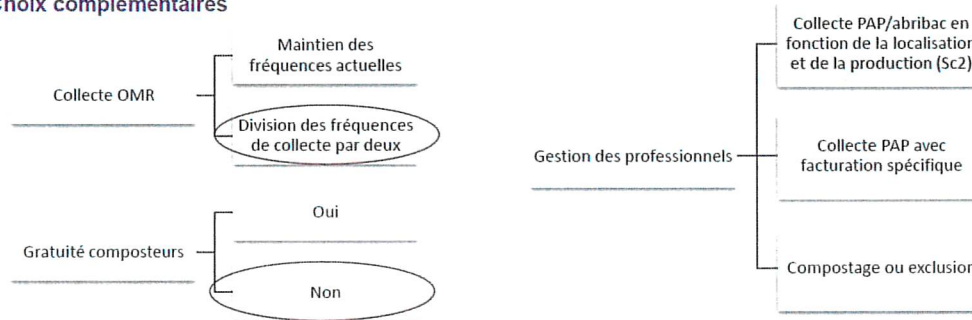
Les caractérisations ont également permis de constater que contrairement aux idées reçues les déchets putrescibles dans les OM sont en quantité plus importante dans les zones rurales que urbaines. Les habitations possédant un jardin et propice au compostage n'ont pas adopté le geste systématique du tri de leurs biodéchets.

**EODD** Ingénieurs conseils | Bilan et propositions de scénarii

✓ Les différents scénarii envisageables

Critères	Scénario 1 : Maximum de prévention	Scénario 2 : collecte fixe et prévention	Scénario 3 : collecte sectorisée et prévention
Habitat avec jardin	Compostage individuel	Compostage individuel	Compostage individuel
Habitats sans jardin, petits jardins et collectifs	Compostage collectif	Abribacs avec contrôle d'accès, au moins 1 par commune	Collecte abribac sur Châteaudun et compostage collectif pour les autres communes
Mode de gestion différencié	Non : tout compostage	Oui : compostage et collecte	Oui : compostage et collecte
Différenciation par commune	non	non	Oui

✓ Choix complémentaires



Le scénario retenu par les élus était un déploiement important du compostage à domicile pour toutes les habitations possédant du terrain pour sa mise en place. La gratuité des composteurs n'a pas été décidé mais pour faciliter l'acquisition par le plus grand nombre une subvention sur le prix de vente est maintenue.



Une fois cette première phase terminée, l'équipement des collectifs et des centres villes devra être envisagé. Une gestion différenciée entre Châteaudun et les autres communes a été évoquée. Les zones d'habitats collectifs ainsi que le centre ville seront collectés en abribac. ces bacs seront collectés par le prestataire et un nettoyage de ceux-ci devra être mis en place.

Pour limiter les kilomètres effectués par le camion pour ramasser sur toutes les communes du SICTOM, des composteurs collectifs pourraient être installés dans les bourgs sur des terrains communaux. Les usagers de maisons sans jardin pourront venir mettre leurs biodéchets. Une personne référente ou un ambassadeur de tri sera nécessaire pour le suivi de ces composteurs et leur bonne utilisation



# RÉCAPITULATIF COMPTABILITÉ

Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 028-242852465-20250904-DEL2025\_094-DE



## LES INDICATEURS FINANCIERS

Dépenses de fonctionnement : 5 260 801,96 €

Recettes de fonctionnement : 4 902 734,01 €

Coût de collecte (Sepur) : 1 477 247,94 €

Traitement et transport (SITREVA) : 3 360 887,86 €

Produit de la TEOM : 4 308 590 €



## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	C.A. 2023	C.A. 2024	Δ
Prestation de collecte des déchets (SEPUR)	1 480 223,34 €	1 477 247,94 €	- 0,2 %
Participations SITREVA pour transfert et traitement des déchets	3 360 530,40 €	3 360 887,86 €	/
Autres fournitures consommables	35 648,85 €	82 957,57 €	+ 132,7 %
Charges de personnel	128 456,33 €	131 939,54 €	+ 2,7 %
Dotation aux amortissements	100 123,68 €	110 793,54 €	+ 10,7 %
Catalogue et imprimés	10 861,89 €	10 813,46 €	/
Études et recherches	32 003,28 €	3 374,52 €	- 89,5 %
Autres dépenses	80 610,30 €	82 787,53 €	+ 3,3 %
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 228 458,07 €</b>	<b>5 260 801,96 €</b>	<b>+ 0,6 %</b>



### Prestation de collecte des déchets – SEPUR :

La formule de révision appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sur le contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés, attribué à la société Sepur, enregistrait une augmentation de 2,71%.

L'arrêt de la collecte des déchets verts en porte à porte sur Châteaudun représente 25 242€ TTC en moins.

La collecte du papier en apport volontaire est facturé au tonnage réel collecté, 44,62€/T. La diminution progressive des tonnages en papier jusqu'à son arrêt total participe à la baisse du coût de collecte.

Pour palier à un accroissement d'activité pour des échanges de bacs, un agent SEPUR apporte son aide pour le montage et le lavage des poubelles. La prestation s'élève à 3 445€ en 2024.

**Participations SITREVA pour transfert et traitement des déchets :**

	Déchets	Période de facturation	Coût total en € H.T. 2023	Période de facturation	Coût total en € H.T. 2024
<b>Apports sur quai de transfert</b>	O.M.R.		616 801,97 €		509 209,39 €
	E.M.R.		155 145,69 €		540 389,64 €
	E.M.R. + J.R.M. en mélange		248 971,56 €		
	Refus de tri		17 976,22 €		33 199,74 €
	Cartons		5 187,23 €		3 414,00 €
<b>Apports en déchèteries</b>	Gravats	12 mois (janvier à décembre 2023)	7 384,32 €	12 mois (janvier à décembre 2024)	6 799,45 €
	Tout-Venant enfouis		279 268,48 €		138 174,52 €
	Tout-Venant incinéré		/		203 551,32 €
	D.M.S.		22 270,38 €		30 830,00 €
	Déchets verts		65 087,82 €		66 501,82 €
	Bois		42 858,66 €		45 000,80 €
	Carton		9 907,23 €		7 184,25 €
<b>Forfaits frais de gestion</b>	Haut de quai		381 218,13 €		412 252,08 €
	Hors haut de quai		1 465 698,31 €		1 212 592,32 €
<b>Fréquentation des déchetteries entre syndicats du Sitreva</b>			5 353,88 €		
<b>Apports des associations et communes</b>			12 610,04 €		34 298,24 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 360 530,40 €</b>		<b>3 360 887,86 €</b>

Le SICTOM prend à sa charge les dépôts en déchèteries effectués par ses communes adhérentes ainsi que ceux de cinq organismes caritatifs et associations de Châteaudun : le Secours Catholique, le Secours Populaire, la Société Protectrice des Animaux, l'Association Saint Vincent de Paul et la Croix Rouge Française. La somme de 34 298,24 € versée au SITREVA porte sur la période des mois de décembre 2023 à septembre 2024, le montant total est ainsi réparti, à savoir :

▫ Association Saint Vincent de Paul de Châteaudun	2 915,26 €
▫ Commune de La Chapelle du Noyer	762,72 €
▫ Commune de Châteaudun	8 283,99 €

▫ Commune de Cloyes les Trois Rivières	1 783,34 €
▫ Commune de Conie Moltard	172,17 €
▫ Commune de Donnemain Saint Mamès	42,24 €
▫ Commune de Jallans	184,03 €
▫ Commune de Logron	371,46 €
▫ Commune de Moléans	84,48 €
▫ Commune de Saint Denis - Lanneray	607,84 €
▫ Commune de Villampuy	293,95 €
▫ Commune de Villemaury	168,80 €
▫ Croix rouge française de Châteaudun	3 910,40 €
▫ Secours populaire de Châteaudun	10 849,80 €
▫ Société Protectrice des Animaux de Châteaudun	3 867,76 €

### Autres fournitures consommables :



Des sacs de grande capacité pour les communes (salles des fêtes, cantines...), des sacs jaunes translucides pour le tri ont été achetés pour la somme de 16 800 €.

Après l'importante rupture de stock de QUADRIA (fournisseur des composteurs), l'entreprise a demandé d'anticiper les commandes pour 2025 voir 2026. Le SICTOM a donc prévu un roulement de commande permettant également d'optimiser la place pour le stockage des palettes. La surprise a été de recevoir toutes ces commandes en même temps, saturant ainsi le hangar de stockage et augmentant le budget alloué aux composteurs, soit un total de 52 000€.



### Charges de personnel :

L'augmentation de 2,7% s'explique par les augmentations réglementaires annuelles des cotisations salariales CNRACL et l'URSAFF

### Études et recherches :



Après l'étude menée par EODD en 2023 pour la mise en place de la gestion des biodéchets, la phase 3 s'est déroulée en 2024 avec un restant de 3 374,52 €.



### Catalogues et imprimés :

Comme chaque année les calendriers de collecte sont imprimés et distribués dans chaque boîte aux lettres. Cette distribution a été accompagnée par un mémo tri en format A4 plié en 2 réactualisé. Des étiquettes pour l'inscription des adresses sur les bacs ont été commandées, ainsi que des adhésifs (renforcés contre les UV) pour les consignes sur les PAV papier transformés en PAV verre.

La Poste a réalisé la distribution sur certaines communes pour la somme de 1 900 € TTC.



## PRINCIPAUX POSTES DE RECETTE

### Recettes de fonctionnement

	C.A. 2023	C.A. 2024	Δ
Produit de la T.E.O.M.	4 296 487,00 €	4 308 590,00 €	+ 0,3 %
Reversement participations SITREVA	870 465,81 €	461 632,02 €	- 47 %
Vente de bacs noirs et jaunes	8 427,50 €	9 965,10 €	+ 18,6 %
Vente de composteurs	7 290,00 €	5 811,00 €	- 20,3%
Remboursements sur rémunérations du personnel	1 958,66 €	3 582,17 €	+ 82,9 %
Redevance spéciale	70 920,68 €	80 663,89 €	+ 13,7 %
Autres recettes	16 458,03 €	16 229,06 €	/
Remboursement de frais par des tiers	15 239,42 €	11 073,73 €	- 27,3 %
Facturation bacs cassés par Sepur	12 652,96 €	5 187,04 €	- 59 %
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>5 300 972,56 €</b>	<b>4 902 734,01 €</b>	<b>- 7,5 %</b>



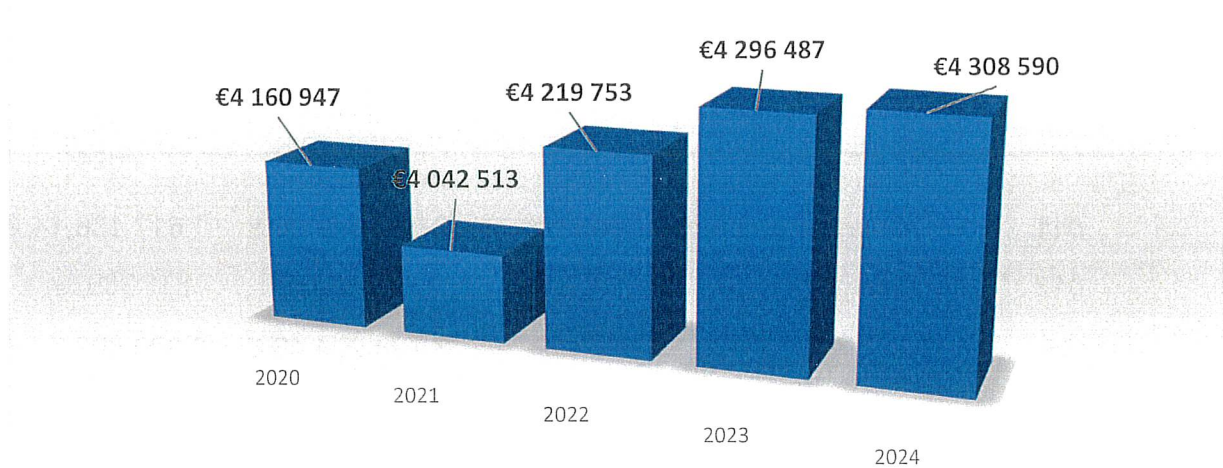
### Reversement participations SITREVA :

	Janvier, €/T	Décembre €/T	Variation
Acier	138,00	70,00	- 49,3%
Aluminium	638,30	737,10	+ 15,5%
PCNC (Papier Carton Non Complexé)	65,00	25,00	- 61,5%
JRM (Journaux Revues Magasines)	77,50	60,00	- 22,6%
GM (Gros de Magasin)	40,00	10,00	- 75%
PCC (Papier Carton Complexé)	15,00	15,00	/
Cartons 1.05	0,00	39,00	/
PET clair (plastique)	215,92	332,00	+ 53,7%
PE/PP/PS (autres plastiques)	43,00	30,00	- 30,2%
PET foncé	78,92	60,00	- 24%



### Produit de la TEOM :

La somme perçue est supérieure au montant voté en raison de l'augmentation des bases des valeurs locatives au cours de l'année 2024.



### Produits exceptionnels :

Conformément au Cahier des charges du marché de collectes, des pénalités ont été appliquées à l'encontre de l'entreprise Sepur pour un montant de 5 187,04 €. Ci-dessous en détail, à savoir :

- Casse de bacs roulant lors de la collecte : ..... 3 991,44 €
- Pièces détachées (couvercles, roues et axes de roues) : . 83,60 €
- Casse de colonnes d'apport volontaire verre et papier : 1 112,00 €

### Autres recettes :



A l'instar des années précédentes, la partie du hameau du Rouvre, située sur la commune de Bonneval, adhérente au SICTOM BBI (Brou Bonneval Illiers-Combray) est collectée par le SICTOM de Châteaudun. Le SICTOM BBI a remboursé la prestation de collecte pour un montant égal à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les dix habitations concernées, soit 2 820,87 € nets pour 2024.

Certains professionnels sont facturés au réel de la levée de leurs bacs. Il s'agit de :

- Centre hospitalier de Châteaudun : ..... 70 600,70 €
- Lac de Lépinet à Brévainville : ..... 768,08 €
- Magasin NOZ à Châteaudun : ..... 3 332,56 €
- Société publique locale Air Châteaudun : 5 662,25 €
- Adiwat : ..... 439,90 €

→ Soit un total de 80 663,89 €

A cette recette, s'ajoutent diverses participations :

- Frais d'électricité et d'eau refacturés à l'entreprise Sepur : ..... 11 073,73 €
- Vente de bacs : ..... 9 965,10 €
- Vente de composteurs : ..... 5 811,00 €



## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Budget Primitif 2024 avec décisions modificatives	Compte administratif 2024
011	Charges à caractère général	2 084 942,00 €	1 617 136,14 €
012	Charges de personnel et frais	167 250,00 €	131 939,54 €
65	Autres charges de gestion courante	3 774 274,46 €	3 399 492,74 €
66	Charges financières	1 440,00 €	1 440,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 793,54 €	110 793,54 €
<b>Total des charges de fonctionnement 2024</b>		<b>6 139 200,00 €</b>	<b>5 260 801,96 €</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Budget Primitif 2024 avec décisions modificatives	Compte administratif 2024
002	Excédent de fonctionnement de l'exercice antérieur reporté	1 628 013,48 €	/
013	Atténuations de charges	0,00 €	3582,17 €
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	85 996,38 €	116 391,34 €
73	Impôts et taxes	4 219 753,00 €	4 308 590,00 €
74	Dotations, subventions et participations	203 837,14 €	474 040,94 €
75	Autres produits de gestion courante	1 600,00 €	36,79 €
<b>Total des recettes de fonctionnement 2024</b>		<b>6 139 200,00 €</b>	<b>4 902 734,01 €</b>
Résultat de l'exercice 2024			- 358 067,95 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2023			1 628 013,48 €
<b>Résultat de la section de Fonctionnement à la clôture 2024</b>			<b>1 269 945,53 €</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Article	Libellé	Budget Primitif + virement de crédits 2024	Compte administratif 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	80 000,00 €	80 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	255 450,00 €	88 228,78 €
<b>Total des charges d'investissement 2024</b>		<b>335 450,00 €</b>	<b>168 228,78 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Article	Libellé	Budget Primitif + virement de crédits 2024	Compte administratif 2024
001	Excédent d'investissement de l'exercice antérieur reporté	214 248,08 €	/
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 408,38 €	1 837,87 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 793,54 €	110 793,54 €
<b>Total des recettes d'investissement 2024</b>		<b>335 450,00 €</b>	<b>112 631,41 €</b>
Résultat de l'exercice 2024		- 55 597,37 €	
Excédent d'investissement reporté de 2023		214 248,08 €	
<b>Soit un excédent de la section d'investissement à la clôture de l'année 2024</b>		<b>158 650,71 €</b>	



## ANNEXE

**Composition du Comité Syndical (Délégués titulaires/Délégués suppléants) :**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS	
BULLAINVILLE	M <sup>me</sup> Valérie DAZARD
	M. Claude LECOMTE
	M. Jacky BRAY
	M. Benoist LECOEUR
DANCY	M <sup>me</sup> Marie-Thérèse DUBUT
	M. Arnaud HANSSE
	M. Hervé LASNE
	M. Olivier PELOTEAU
FLACEY	M. Michel CHESNEAU
	M. Pierre GRUYÈRE
	M. Julien VAN DER STUYFT
	M. Bruno GUÉRIN
SAINT MAUR SUR LE LOIR	M <sup>me</sup> Annick FRÉON
	M <sup>me</sup> Élodie LEVACHER
	M. Charles HELIER
	M. Fabien PIGEARD
VILLIERS ST ORIEN	M. Julien BELNOUE
	M <sup>me</sup> Liliane HISSELLI
	M. Sébastien HALLOUIN
	M. Franck JAVault
DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES	M. Patrick CHARPENTIER
	M. Dominique IMBAULT
	M. Jack DAZARD
	M. Bernard GOUIN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE	
BAZOUCHES EN DUNOIS	M. Christophe GAUDIN
	M. Olivier LOUIS
	M. Gautier GÉRARD
	M. Sylvain ADAMEC
NOTTONVILLE	M. Clément DELEUZE
	M <sup>me</sup> Sophie VASSORT
	M. Jérémy BRAULT
	M. Joël DELPORTE
PÉRONVILLE	M. Laurent CHERAMY
	M <sup>me</sup> Cécile TEISSERENC
	M. Grégory BONIN
	M. Tristan POUSSE
VARIZE	M. Sébastien BERGUER
	M <sup>me</sup> Corinne DABESCAT
	M. André CHABANON
	M. Bernard LEGEINDRE

<b>DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES</b>	<b>M. Philippe GAUCHERON</b>
	<b>M<sup>me</sup> Françoise TOURNE</b>
	M. Christian GASTINE
	M. Bruno GUITTARD
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHÂTEAUDUN</b>	
<b>LA CHAPELLE DU NOYER</b>	<b>M. Vincent HUET</b>
	<b>M. Alain THOMAS</b>
	M. Aurélien COCHUYT
	M. Jean-François MIRAMON
<b>CHÂTEAUDUN</b>	<b>M. Nicolas BELHOMME</b>
	<b>M. Rodolphe LANGLAIS</b>
	M. Didier HUGUET
<b>CLOYES LES TROIS RIVIÈRES</b>	<b>M. Jean-Yves DEBALLON</b>
	<b>M<sup>me</sup> Céline LABET</b>
	M. Jean-Marc ALETON
	M. Jean-Pierre CHEVALLIER
<b>CONIE MOLITARD</b>	<b>M. Vincent CLOUET</b>
	<b>M. Aurélien RIVIÈRE</b>
	M <sup>me</sup> Liliane CASTILLE
	M. Samuel CHABOCHE
<b>DONNEMAIN SAINT MAMÈS</b>	<b>M<sup>me</sup> Marie-José AUGEREAU</b>
	<b>M. Jean-Marcel BERNET</b>
	M. Jérémy DRUEZ
	M. Jérôme GODART
<b>JALLANS</b>	<b>M. Olivier LECOMTE</b>
	<b>M. Pierre-Henry de la RUE DU CAN</b>
	M. Loïc VILLEDIEU
	M <sup>me</sup> Fadime YANAR
<b>LOGRON</b>	<b>M. Gilles FURET</b>
	<b>M. Jean-Luc MARCAULT</b>
	M <sup>me</sup> Sylvie LAMBERT
	M <sup>me</sup> Marie-Laure RENVOIZÉ
<b>MARBOUÉ</b>	<b>M. Rémy CHABANNES</b>
	<b>M. Pascal TOUSSAINT</b>
	M. François BATANCOURT
	M. Jean-Marie DEVIMEUX
<b>MOLÉANS</b>	<b>M. Gamby Brossing MBRENGA TEH NZOGNINN</b>
	<b>M. Laurent PLESSIS</b>
	M <sup>me</sup> Corinne GIRARD
	M <sup>me</sup> Maryline RENONCÉ-SEIGNEURET
<b>SAINT CHRISTOPHE</b>	<b>M. Bertrand ANCELIN</b>
	<b>M. David JOSEPH</b>
	M. Bruno CHARTIER
	M <sup>me</sup> Aline SOLLET
<b>SAINT DENIS-LANNERAY</b>	<b>M<sup>me</sup> Fabienne HETTE</b>
	<b>M. Cédric SIGOIGNE</b>
	M. Bertrand ARBOGAST

	M. Sébastien MARCHAND
THIVILLE	M. Christian COLOMBE
	M <sup>me</sup> Axelle GUEUGNIER
	M. Jacques FAUCONNIER
	M. John MAUNY
VALD'YERRE	M. Thierry HUGUENIN
	M. Dominique RENVOISÉ
	M <sup>me</sup> Dominique MUSSEAU
	M <sup>me</sup> Gwladys VANBEVER
VILLAMPUY	M. Éric LÉVÊQUE
	M. Charles PRADE
	M. Matthieu BARROYER
	M. Jacques CADILHAC
VILLEMAURY	M. Claude BROCHIER
	M. Bertrand CHENEAU
	M. Claude PRÉVAULT
	M <sup>me</sup> Catherine ROUSSEAU
DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES	M <sup>me</sup> Florence BRIAND
	M <sup>me</sup> Hanane TAG
	M <sup>me</sup> Amandine OUFKIR
	M <sup>me</sup> Joëlle AUVRAY-TRAVERS
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERCHE ET HAUT VENDÔMOIS</b>	
BRÉVAINVILLE	M. Jean-Pierre BRULÉ
	M. José GAUVAIN
	M. Daniel BAUMONT
	M. Michel LE FLOCH
FONTAINE RAOUL	M <sup>me</sup> Sybille de BEAUDIGNIES
	M. Christian DEGEST
	M <sup>me</sup> Joëlle LEBERT
	M. Michel LETORD
OUZOUER LE DOYEN	M. Patrick MARÉCHAL
	M. Gérard PIERRON
	M. Thierry HERREY
	M. Alain RONDOT
VILLEBOUT	M. Daniel ALAZARD
	M. Arnaud GERMOND
	M. Xavier DUCLUZEAU
	M <sup>me</sup> Céline GRANGER
DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES	M. Dominique BRUNET
	M. Frédéric CALLU
	M. Pierre BROUSSE
	M. Émile THIOLAT

Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 028-242852465-20250904-DEL2025\_094-DE

S.I.C.T.O.M. de la Région de Châteaudun

29, rue Louis Appert

28200 Châteaudun

02 37 45 61 55

[www.sictom-chateaudun.com](http://www.sictom-chateaudun.com)

[sictom.28200@orange.fr](mailto:sictom.28200@orange.fr)

